

## RÉUNION DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Vendredi 13 avril 2018

*La séance est ouverte par Monsieur Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, à 9 heures 13.*

### **M. le Président**

Chers collègues, si vous voulez bien reprendre vos places pour que nous puissions commencer notre Conseil métropolitain. Avant de commencer, je voudrais vous dire que, sur place, vous allez trouver de très nombreux documents :

- le vœu de l'Exécutif ;
- les supports de communication au format papier pour le PCAEM – qui fait 500 pages, au passage –, travail énorme qui a été réalisé ;
- la brochure sur le SCOT ;
- Inventons la Métropole du Grand Paris deuxième session, avec la fiche des 44 sites proposés ;
- la brochure institutionnelle ;
- le courrier d'accompagnement pour les clés USB, car il y a une clé USB dans laquelle vous retrouverez tous les éléments essentiels de travail pour la Métropole :
  - le film sur le SCOT ;
  - la synthèse du diagnostic et du dispositif de concertation pour le SCOT ;
  - le PCAEM ;
  - le diagnostic du PMHH ;
  - les premières orientations de la commission habitat-logement et le calendrier de travail du PMHH.

Vous allez trouver aussi le protocole stratégique de programmation de coopération entre la Métropole et les services urbains. Je le dis tout de suite : nous rajoutons une délibération, avec l'accord de tous les groupes, à ce sujet-là. Je pense que personne ne s'oppose au rajout de cette délibération. Voilà pour ce que vous allez trouver.

Avant de commencer officiellement les travaux de notre Conseil métropolitain, je pense que nous devons toutes et tous avoir une pensée très émue pour un des nôtres, un Maire, Dominique ADENOT, qui nous a quittés. Je pense que certains d'entre vous l'ont bien connu. Je viens d'en parler à l'instant avec Gilles CARREZ, qui était son partenaire au quotidien. Beaucoup d'entre vous ont connu Dominique, ont connu son sens de la concertation, du dialogue, son caractère convivial, amical, chaleureux. C'est un camarade du Parti communiste – Front de gauche, je crois, maintenant – qui est parti, mais c'est un homme humain, un homme dont j'ai beaucoup respecté, même si nous n'étions pas d'accord sur tout, et même bien souvent en désaccord, le dévouement extrême pour sa ville et la compétence avec laquelle il s'en est occupé, très sincèrement. Et quand nous avons un des soldats de la Métropole qui tombe, il me semble que, tous ensemble, nous devons être là pour lui rendre hommage, et je vous propose une minute de silence en son honneur.

*L'assemblée observe une minute de silence.*

Je vous remercie. Pour certains qui veulent s'y rendre, un hommage lui est rendu demain à 10 heures à Champigny et, si vous le permettez, j'y serai présent pour représenter la Métropole. Je crois qu'Éric CESARI m'accompagne, demain matin, de telle sorte que nous soyons aussi présents.

Alors, les mauvaises nouvelles se suivent, et avant de passer la parole à Méka BRUNEL – je vais m'en expliquer dans un instant –, j'ai une autre mauvaise nouvelle à vous annoncer, mais vous êtes déjà au courant : le départ de notre directeur général Thomas DEGOS, qui, pour se faire remarquer, s'est levé. C'est, pour moi, un coup dur, à titre personnel, parce que c'est moi qui ai choisi Thomas, pour qu'il puisse se lancer dans l'aventure de la Métropole, mais Thomas est un Préfet, c'est un serviteur de l'État. J'ai été au gouvernement, je sais ce que c'est que la responsabilité de l'État et du corps préfectoral. Il a été choisi par le gouvernement pour exercer des fonctions éminentes, et il se trouve que, dans la grille de lecture du gouvernement, il est le seul, puisqu'il a été choisi, à être capable d'exercer cette fonction de directeur de cabinet du Ministre de l'Outre-mer. J'ai connu M. DEGOS directeur de l'Outre-mer quand j'étais rapporteur spécial du budget de l'Outre-mer, M. le Président de la commission des finances, à la commission des finances de l'Assemblée, et j'ai pu apprécier à l'époque sa connaissance de ces territoires français ultramarins, mais, je ne pensais pas que cela revienne à la surface après. Je suis allé le chercher dans la Manche et, très sincèrement, ce coup dur est difficile à encaisser parce qu'avec toi, Thomas, nous avons défriché les terres inconnues de la Métropole – elles l'étaient autant pour toi que pour moi, autant pour vous toutes et vous tous que pour moi et nous –, et tu m'as aidé à défricher ces terres inconnues et mener le combat pour la Métropole des Maires. Et, pendant deux ans, le travail de Thomas DEGOS a été un travail exemplaire, en dévouement, mais surtout en compétences et en efficacité, parce que le dévouement, c'est bien, mais s'il est au service d'une cause avec la compétence et l'efficacité, c'est beaucoup mieux. Ainsi, tu as permis de fixer le chemin dans lequel nous sommes engagés pour défricher ces terres inconnues. Qui aurait pu imaginer – et j'en termine là – qu'en deux ans, avec 131 villes qui n'avaient quasiment aucune relation entre elles dans le cadre d'intercommunalités en dehors de trois territoires, au-delà des problèmes politiques, alors que nous avons toutes et tous des positions différentes sur le plan politique, nous réussissions à nous mettre d'accord et que nous réussissions, en deux ans, à faire un travail exceptionnel. C'est votre travail, et je remercie chacune et chacun d'entre vous de l'avoir approuvé et soutenu, mais c'est le travail qui a été préparé par une personne, le directeur général des services de la Métropole : Thomas DEGOS.

Alors, Thomas, je te souhaite bonne chance. Notre amitié ne sera pas touchée, mais j'ai très mal pris cette nomination, parce que je n'ai pas été prévenu d'une manière qui m'aurait permis de mieux l'apprendre. J'ai oublié la rage qui a été la mienne, parce que c'est une rage : perdre un ami dans une action commune, c'est beaucoup, mais perdre un directeur efficace, compétent, c'est terrible, parce qu'il faut que nous fassions le boulot que tu faisais jusqu'à présent. Je vous propose donc simplement de dire merci à Thomas, de lui souhaiter bonne chance pour sa future mission est de l'applaudir.

*Applaudissements.*

Nous n'avons pas le droit de nous embrasser, mais cela me fait du bien. Vous savez, la Métropole est une construction commune. Nous sommes une famille, et vous l'avez vu tout à l'heure, malheureusement, avec le deuil de Dominique, nous subissons un mauvais coup. Le départ de Thomas et un autre mauvais coup. Nous subissons de belles et de bonnes nouvelles, et nous en subissons d'autres moins bonnes. Nous commençons à vivre en communauté de vie, et nous commençons à vivre en famille : si nous n'avons pas souffert, si nous n'avons pas eu de bonheur non plus, nous n'avons pas eu de problèmes de famille. Là, nous avons tout à la fois, depuis deux ans, et je dois dire que cela forme l'esprit métropolitain.

Nous allons maintenant entrer dans les débats de la Métropole. D'abord, il nous faut désigner un secrétaire de séance. Qui est le plus jeune présent ? M. le directeur général, dans vos fins de fonction, pouvez-vous me le dire ? Est-ce Robin REDA ou Ivan ITZKOVITCH ? Monsieur le Député, où es-tu ? Je crois que tu es le plus jeune. Cela t'embête-t-il de venir jusque-là ? Moi qui ne suis pas au Parlement, avoir un député à côté de moi, c'est mon bonheur ; moi qui aurais tellement rêvé d'être à l'Assemblée nationale encore. C'est vrai, Gilles, cela ne fait que 30 ans que tu y es. Non, pas 30 ? Moi, cela en faisait 30. Robin nous rejoint. Es-tu d'accord pour venir ? Je t'en remercie.

Le quorum est-il atteint, M. le directeur général ?

**M. DEGOS**

Il est atteint, nous sommes à plus de 105.

**M. le Président**

C'est remarquable ! 105 présents, c'est formidable, surtout un jour de grève. Merci pour être là, toutes et tous.

Nous avons, avant les délibérations, une communication de Méka BRUNEL, la Présidente du CODEV, à laquelle je tiens à rendre hommage, ainsi qu'à Philippe LAURENT. Où est Philippe ? C'est terrible, pour réussir à coincer Philippe LAURENT : c'est une savonnette mouillée, nous n'arrivons pas l'attraper. Il était là deux minutes plus tôt. Passons. C'est lui qui est le correspondant de la Métropole au CODEV, et il m'a invité l'autre jour, avec Méka BRUNEL, à l'assemblée générale qui s'est tenue à Issy-les-Moulineaux. Sincèrement, M. le Maire d'Issy-les-Moulineaux, cher André, merci de l'accueil que tu nous as réservé. J'ai été vraiment impressionné par le caractère sérieux du travail réalisé par le CODEV : des personnes qui sont investies, qui n'ont pas froid aux yeux ni peur de dire les choses. Méka, je ne vais pas te complimenter encore plus que cela ne devrait être fait, mais ton talent personnel y est pour beaucoup, et je tiens à t'en remercier, parce que tuer une des leurs et, à partir de là, ils acceptent en autorité, ils acceptent de travailler dans de très bonnes conditions.

Tu dois nous faire part de l'avis et de l'appréciation du CODEV sur les travaux du conseil métropolitain concernant « Centre-ville vivant ».

**Mme BRUNEL**

Merci, Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs, bonjour. Je voudrais commencer par dire que c'est un honneur de présider ce CODEV, et je voudrais saluer tout le travail qui est fait également au sein du bureau, avec l'appui des collaborateurs de la Métropole, pour préparer nos séances et travailler sur les différents sujets, et en particulier Philippe LAURENT, qui représente la Métropole, mais également Jacques GODRON et l'ensemble des membres de ce bureau, qui sont très dévoués. Nous nous y voyons une fois par mois pour le travail qui est réalisé globalement.

Le travail de l'ensemble des membres du CODEV sur le sujet des centres-villes et des centralités à l'horizon 2030 à regrouper des experts et des membres du CODEV qui mérite d'être salué, car ils se sont réunis à quatre reprises et ont réalisé plusieurs auditions pour conduire la réflexion sur les centres-villes et les centralités de demain. Je remercie tout particulièrement Philippe PELLETIER, qui a présidé le groupe de travail, ainsi qu'Odile DIETENBECK et Jean-Yves DURANCE, qui en ont été les co-rapporteurs.

Dans cet avis, qui a été rendu à l'unanimité le 1<sup>er</sup> février dernier, lors d'une des assemblées générales du CODEV, et qui vous a été communiqué, le CODEV fait le constat que le besoin de centralités sera plus présent que jamais à l'horizon 2030, mais s'exercera davantage à travers des centralités polymorphes, complémentaires et largement reliées entre elles pour former un réseau urbain structuré et équilibré. Nous recommandons ainsi :

- de favoriser une vraie sociale et spatiale des centres pour la continuité de l'offre résidentielle ;
- de favoriser une vraie mixité fonctionnelle par des mesures d'incitation à la multifonctionnalité des espaces comme des bâtiments ;
- d'inciter à la souplesse et à l'évolutivité des espaces comme des usages au profit de l'attractivité des centres-villes à tous les moments de la journée ;
- de favoriser la mobilité urbaine pour tous, de manière à permettre à tout l'accès aux centralités ;
- d'intégrer la nature en ville, au-delà de préserver l'environnement ;
- de faire des centres des espaces profondément agréables à vivre ;
- de réinventer les outils d'urbanisme au profit de l'attractivité et de la revitalisation des centralités ;
- de systématiser les dispositifs de démocratie locale et l'inclusion de toutes les parties prenantes des centralités dans les décisions permettant leur évolution ;
- d'être vigilant sur le développement des centres commerciaux périphériques, qui sont synonymes d'un étalement urbain et d'une dégradation qualitative des centralités.

La richesse du sujet et des enjeux relatifs au centre-ville et aux centralités à l'horizon 2030 nous a convaincus de poursuivre nos travaux, au cours des prochains mois, par une première autosaisine. Dans notre première autosaisine, que nous avons intitulée : « centre-ville d'intelligence », nous souhaitons nous intéresser au numérique, à l'innovation et aux espaces publics du futur. Cela s'inscrit pleinement dans le cadre des orientations de la Métropole du Grand Paris, qui élabore actuellement son schéma métropolitain d'aménagement numérique. Enfin, je vous les indiquais que nous avons lancé une série de conférences. La première s'est passée à la mairie d'Issy-les-Moulineaux, où nous avons été accueillis par M. André SANTINI, Maire et ancien Ministre, que je salue et que je remercie. Ces conférences feront l'objet de petites capsules

en ligne que ceux qui n'y ont pas participé pourront voir. Nous allons lancer ses cycles de conférences régulièrement pour pouvoir nous enrichir.

Nous avons également rendu, ce jour-là, un avis relatif au projet de plan climat air-énergie métropolitain que vous allez examiner aujourd'hui, qui vient d'être communiqué au Président le 4 avril dernier et qui a été communiqué au Président de la Métropole du Grand Paris, avis que nous avons enrichi de quelques éléments.

### **M. le Président**

De quelques critiques constructives aussi.

### **Mme BRUNEL**

Les collègues ont lu les 500 pages en moins d'un mois, donc je voudrais les saluer.

Voilà, Monsieur le Président, le sujet de nos travaux. J'ai un grand honneur et j'apprends beaucoup au sein du CODEV, donc je vous remercie infiniment.

*Applaudissements.*

### **M. le Président**

Merci, à notre Présidente, et surtout merci à celles et ceux qui se dévouent, au CODEV, pour venir aux réunions. Quatre avis ont été rendus, au passage – ce qui veut dire qu'ils travaillent énormément –, et nous apportent beaucoup d'éléments qui nous permettent de construire nos stratégies :

- sur les formes d'association des habitants à l'élaboration du SCOT : cela va nous être utile dans les travaux dont nous allons parler tout à l'heure ;
- sur les enjeux du plan climat air-énergie ;
- sur les centres-villes.

Au niveau du CODEV, nous avons de nouveaux entrants, puisque j'ai eu l'occasion de procéder à des nominations. Je vous dis la liste des personnes qui viennent d'être nommées, vous verrez ainsi la qualité de ces personnes :

- Gabrielle GAUTHEY, directrice des investissements et du développement local à la Caisse des dépôts et consignations ;
- Luc BLANCHARD, France nature environnement ;
- Annie FOURCAULT, professeur d'histoire contemporaine à la Sorbonne ;
- Ingrid NAPPI-CHOULET, professeur-chercheur à l'Essec dans le domaine de l'immobilier, ce qui peut être utile pour nous ;
- Robin RIVATON, que tout le monde connaît ici, qui est le Président de Real Estate, ancien directeur général de Paris Région Entreprises ;
- Chris YONES, psychologue, docteur en philosophie.

Ce sont donc de nouveaux entrants dont tu vas hériter, dans la parité hommes-femmes. Nous leur souhaitons beaucoup de travail et beaucoup de propositions à faire à la Métropole. Merci infiniment.

Y a-t-il des questions sur le fonctionnement du CODEV, tant que Méka est là ?

Je propose que tous les membres du conseil métropolitain reçoivent une invitation pour les conférences que tu fais, au niveau du CODEV. Ce serait bien. Ce sont des conférences presque publiques, donc ne sont pas présents que les membres du CODEV. Si des membres du conseil métropolitain sont intéressés... Qu'en pensez-vous ?

**Mme BRUNEL**

Très bien.

**M. le Président**

D'accord. Merci beaucoup.

Avant d'aborder les délibérations, je dois vous annoncer qu'aujourd'hui, Bernard GAUDUCHEAU, Président du groupe UDI, pour des raisons d'occupation et de surcharge d'emploi du temps que je comprends bien volontiers, et sans pour autant prendre ses distances de l'Exécutif – parce que nous avons besoin de toi, Bernard, tu le sais –, a cessé ses fonctions de Président du groupe UDI. C'est Ivan ITZKOVITCH qui vient d'être élu Président du groupe UDI. C'est un jeune Président, bravo !

*Applaudissements.*

L'avantage de l'ancien Président était qu'il était comme moi périgourdin et que nous pouvions nous parler en patois tous les deux, ce que personne ne comprenait. Cela va être plus difficile avec ITZKOVITCH. J'apprendrai le russe, j'essaierai.

Deuxième et dernière annonce que je voulais vous faire : dans le cadre du PCAEM, nous sommes confrontés, à la Métropole, à des problèmes de santé. Nous avons des difficultés pour appréhender les problèmes de santé, parce qu'ils interviennent dans les débats, quels que soient les débats, y compris dans le débat du SCOT et celui du PMHH. Je pense que Christian DUPUY et Olivier KLEIN, avec M. LEPRÊTRE et M. CAHENZLI, sont d'accord avec moi. Comment aborder ces problèmes de santé alors que nous n'avons pas la compétence particulière ? J'ai pris une décision en tant que Président : j'ai souhaité créer une commission santé, et que cette commission soit confiée à quelqu'un qui, parmi nous, est un Maire actif et volontaire là-dessus, Ludovic TORO. Ludovic, veux-tu bien te lever pour que nous te voyions ? Ludovic TORO est le Maire de COUBRON – COUBRON est-elle dans la Métropole ? Tu connais mon côté provocateur ! Il s'est porté volontaire pour cette présidence et il travaille déjà dans ces problèmes nationaux de santé. Il n'est pas que médecin. Je trouve que ce serait bien que celles et ceux qui veulent participer à cette commission puissent le dire à notre administration en sortant, où, un peu plus tard, à leur Président de groupe s'ils le veulent, pour que les Présidents de groupe nous ramènent les candidats, de telle sorte que Ludovic puisse convoquer cette commission, qui n'est pas institutionnelle, qui ne rentre pas dans les actes officiels de la Métropole, mais qui sera chargé d'étudier néanmoins tout ce que nous faisons à travers le prisme de la santé. Ludovic, s'il est possible de nous donner des avis pertinents (j'en suis convaincu), de nous faire des propositions concrètes (cela dépendra de toi) et surtout d'aller de l'avant. Depuis que je me suis immergé dans le PCAEM – j'avoue, mon cher Daniel, bien volontiers, que tu as fait un travail considérable avec Nicolas ROLAND et toutes les équipes de la Métropole, et je t'en remercie –, je suis davantage convaincu qu'il y a trois ou quatre ans de la nécessité d'aller aussi vite et aussi loin. Cela a été mon chemin de Damas, c'est le cas de le dire, mais je suis maintenant convaincu que nous n'allons pas assez vite, parce que j'ai pris conscience de quelque chose que

je n'avais pas saisi. Ludovic, je te demande de nous aider à ce que nous prenions encore plus conscience des solutions à apporter à ces problèmes. Les particules fines, je commence à vivre avec, et je pense que nous devons être capables de proposer des solutions. Comme il n'existe pas d'organe officiel institutionnel au sein de la Métropole, cette commission sera chargée de préparer le bureau pour que celui-ci puisse être capable de faire des propositions à tous les entrants qui travaillent avec nous (État, Régions, villes, Ville de Paris, départements, etc.). Tout le monde est-il d'accord pour créer cette commission ? Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? Je vous remercie de votre accord. La commission est créée.

## 1/ INSTALLATION DE NOUVEAUX CONSEILLERS

### **M. le Président**

La première délibération ne figure pas sur le fil conducteur. Nous avons de nouveaux conseillers à installer. À la suite de la démission de Rémi FÉRAUD, le conseil de Paris a élu Patrick BLOCHE, qui est présent – Patrick, veux-tu bien te lever pour que nous te voyions –, en qualité de conseiller métropolitain.

*Applaudissements.*

Ancien député, Président de la commission des affaires culturelles à l'Assemblée. J'ai été Président de commission aussi, je sais la qualité et le travail énorme que tu as fait à l'Assemblée. Même si nous n'étions pas d'accord sur tout, je respecte ton engagement et en travail assez exceptionnel dans cette commission des affaires culturelles. J'espère que tu feras autant de travail pour la Métropole, Patrick, et je t'attends avec beaucoup d'intérêt.

À la suite de la démission d'Éric MEHLHORN, le conseil municipal de Savigny-sur-Orge a désigné Sébastien BÉNÉTEAU. Nous l'applaudissons, et nous sommes heureux de l'accueillir en tant que conseiller métropolitain.

*Applaudissements.*

Nous ne nous connaissons pas, mais nous allons faire connaissance assez rapidement.

Enfin, à la suite de la démission de Didier PAILLARD, le conseil municipal de Saint-Denis a élu : Laurent RUSSIER.

*Applaudissements.*

Laurent est un partenaire permanent de la Métropole, puisque Plaine Commune, les jeux Olympiques, etc., font que nous nous voyons très souvent dans des réunions de travail. J'ai appris à travailler avec lui. C'est un partenaire extrêmement constructif et chaleureux, bien que convaincu de ses idées et ne cédant rien – et c'est normal, je suis comme lui, je ne cède rien non plus. C'est du plaisir de travailler avec lui. J'espère donc que nous pourrons continuer.

## 2/ APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 FÉVRIER 2018

**M. le Président**

Sur le PV du dernier conseil métropolitain, des observations ont-elles été faites ? Une correction a été proposée page 15 par M. CESARI.

**M. CESARI (LR-DVD)**

Cela a été pris en compte par le directeur général des services. Il s'agit juste de remplacer le mot « représentant » par « remplacer ». Il s'agissait d'une erreur de transcription qui changeait le sens de la phrase.

**M. le Président**

Il n'y avait pas de problème de fond

**M. CESARI (LR-DVD)**

Non.

**M. le Président**

Parfait. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Merci d'avoir approuvé ce procès-verbal.

*Le procès-verbal de la séance du 2 février 2018 est approuvé à l'unanimité.*

3/ ORDRE DU JOUR – DÉLIBÉRATIONS :

- **Administration**

1. Désignation des représentants de la Métropole du Grand Paris à l'association OREE (Organisation pour le respect de l'environnement dans l'entreprise)

**M. le Président**

Délibération suivante. Il s'agit de désigner les représentants de la Métropole à l'association OREE (organisation pour le respect de l'environnement dans l'entreprise). C'est Geoffroy BOULARD, notre conseiller délégué aux affaires générales, qui rapporte.

**M. BOULARD (LR-DVD)**

Merci, Monsieur le Président. OREE est une association multi-acteur qui regroupe aujourd'hui 170 entreprises, collectivités territoriales, associations professionnelles et environnementales, et organismes académiques et institutionnels. La Métropole est adhérente de cette association par le biais d'une délibération du bureau en date du 13 février 2018, et donc nous siégeons à l'assemblée générale de cette association. En conséquence, il vous est proposé de désigner un représentant titulaire et un suppléant pour la Métropole du Grand Paris au sein de cette assemblée générale. Nous proposons donc Xavier LEMOINE, vice-président délégué à l'économie circulaire, à l'économie collaborative et à l'économie sociale et solidaire. Sa suppléante sera Léa FILOCHE, pour le groupe PS de Paris.



**M. le Président**

Merci. Nous pouvons applaudir les entrants. Cela veut dire qu'il n'y a pas d'oppositions, pas d'observations ni d'abstentions ? Unanimité. C'est discuté entre les groupes. Geoffroy a mené les discussions, et je l'en remercie. Affaire réglée, adopté.

*La désignation est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.*

2. Désignation de représentants de la Métropole au sein des conseils de surveillance des établissements publics de santé

**M. le Président**

Toujours Geoffroy BOULARD sur la désignation des représentants de la Métropole pour les conseils de surveillance des établissements publics de santé. Monsieur le conseiller délégué.

**M. BOULARD (LR-DVD)**

Merci, Monsieur le Président. Le conseil de la Métropole, vous le savez, a déjà procédé à des désignations, principalement pour les EPS des départements des Hauts-de-Seine et du Val-d'Oise. Pour compléter ces désignations à l'échelle de l'ensemble du territoire métropolitain, il convient donc de désigner les représentants de la Métropole du Grand Paris au sein de deux établissements :

- EPS Maison-Blanche : nous proposons François DAGNAUD, Maire du 19<sup>e</sup> arrondissement, pour le groupe Parti socialiste ;
- Centre hospitalier Rives de Seine, anciennement Centre hospitalier de Courbevoie-Neuilly-Puteaux, pour un remplacement, à la suite de la démission de M. Patrick BALKANY de son mandat métropolitain : c'est Jérôme KARKULOWSKI, pour le groupe Les Républicains, de Levallois-Perret, qui serait, si vous en êtes d'accord, le représentant de la Métropole.

Je vous remercie.

**M. le Président**

C'est négocié entre les groupes. Tout le monde est d'accord ? Pas d'abstentions ? Pas d'avis contraires ? Unanimité. Merci.

*La désignation est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.*

3. Désignation du représentant de la Métropole du Grand Paris au sein du conseil d'administration de l'établissement public Campus Condorcet

**M. le Président**

Toujours Geoffroy BOULARD, sur la désignation au conseil d'administration de l'établissement public campus Condorcet.

**M. BOULARD (LR-DVD)**

Merci, Monsieur le Président. Effectivement, le campus Condorcet est un établissement public régi par un décret du 28 décembre 2017, qui précise les règles d'organisation et de fonctionnement. À ce titre, il fixe notamment la composition du conseil métropolitain, et la Métropole a un représentant. Nous vous

proposons de désigner Jean-Baptiste de FROMENT, collègue du groupe Les Républicains, de Paris, pour nous représenter.

**M. le Président**

Bien. Je remercie les groupes d'avoir accepté, notamment le groupe de la Ville de Paris, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, de telle sorte qu'il y ait un autre représentant qui siège déjà à Condorcet. Merci d'avoir accepté. C'est le consensus métropolitain. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Unanimité. Ceci vous honore. Merci, bravo !

*Applaudissements.*

*La désignation est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.*

4. Création et élection de la commission consultative des services publics locaux

**M. le Président**

Toujours Geoffroy BOULARD. C'est un festival, Monsieur le conseiller ! Cette fois-ci, c'est la création et l'élection de la commission consultative des services publics locaux.

**M. BOULARD (LR-DVD)**

Monsieur le Président, effectivement, cette commission se met en place aussi à la Métropole. Nous la connaissons déjà dans d'autres collectivités. Je vous rappelle que c'est une loi de 2002 relative à la démocratie de proximité, et que les communes de plus de 10 000 habitants sont concernées, mais également les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes notamment. La création de cette commission va pouvoir se faire, et nous devons donc désigner neuf conseillers métropolitains, avec une répartition, je le précise, entre les groupes qui permette l'expression pluraliste de chacun, soit :

- 4 représentants pour le groupe Les Républicains : Catherine LECUYER, de Paris, Valérie MAYER-BLIMONT, de Santeny, Xavier LEMOINE, de Montfermeil, Éric CESARI, de Courbevoie ;
- 1 représentant pour le groupe Front de gauche : ma collègue Danièle PRÉMEL, de Paris ;
- 1 représentant au titre de l'UDI : François LE CLEC'H, de Rueil ;
- 1 représentant pour le groupe écologiste : Yves CONTASSOT, de Paris ;
- 2 représentants pour le groupe Parti socialiste : Christophe GIRARD, mon collègue, et Marie CHAVANON, de Fresnes.

Voilà pour les 9 conseillers métropolitains qui siégeront dans cette commission. Je tiens à préciser que des associations ont été proposées par un certain nombre de groupes, et je les remercie, dont certaines ont déjà répondu favorablement. Je ne vous fais pas la liste ce matin, mais vous avez toutes ces informations dans les éléments liés à cette délibération. Je vous remercie.

**M. le Président**

Bien, merci. Y a-t-il des oppositions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ? Il n'y en a pas. Unanimité. Merci.

*La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.*

**M. le Président**

Je me permettrai de dire simplement que nous avons beaucoup de Parisiens. Je peux le dire, maintenant que c'est voté, mais il est vrai que Paris est une grande ville. Je m'en rends compte tous les jours.

5. ZAC des Docks à Saint-Ouen – désignation des représentants de la Métropole du Grand Paris au sein de la commission d'appel d'offres du concessionnaire Séquano aménagement

**M. le Président**

Pour la délibération n° 5, notre Vice-président délégué à l'aménagement du territoire, M. SIFFREDI. Cher Georges, vas-y. Docks de Saint-Ouen.

**M. SIFFREDI (LR-DVD)**

Merci, Monsieur le Président. Le 8 décembre dernier, nous avons déclaré d'intérêt métropolitain l'opération d'aménagement de la ZAC des docks de Saint-Ouen. Par voie de conséquence, nous avons donc en charge cette ZAC depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Nous sommes donc devenus le concédant. Il s'agit pour nous de nous substituer à la commune de Saint-Ouen dans cette mission. Conformément au traité de concession, qui a créé une commission d'appel d'offres pour répondre au Code des marchés publics, il s'agit là de désigner un titulaire et un suppléant pour siéger au sein de cette commission d'appel d'offres. Il vous est proposé comme titulaire M. DELANNOY, Maire de Saint-Ouen, et comme suppléant, vous-même, Monsieur le Président.

**M. le Président**

Merci de cette proposition. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Je vous en remercie. Unanimité.

*La désignation est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.*

6. ZAC des Docks à Saint-Ouen – délégation de compétences du Conseil au Président.

**M. le Président**

Toujours, Monsieur SIFFREDI, sur la ZAC des docks de Saint-Ouen. Une délégation de compétences du conseil au Président.

**M. SIFFREDI (LR-DVD)**

Nous sommes toujours dans le même dossier. Il s'agit là de proposer au conseil de vous déléguer, Monsieur le Président, un certain nombre d'attributions pour la mise en œuvre de l'opération d'aménagement en matière d'acquisition et de libération d'immeubles, en matière de travaux, en matière de cession de concession/location, en matière de remise d'ouvrage et également en matière de financement de l'opération, pour que le dossier puisse avancer un bon rythme.

**M. le Président**

Même délégation de principe qui est donnée aux Maires lorsqu'ils ont les mêmes responsabilités, n'est-ce pas ? Parallélisme des formes, nous sommes d'accord ?

**M. SIFFREDI (LR-DVD)**

Oui.

## **M. le Président**

Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Unanimité. Merci.

*La délégation de compétences est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.*

- **Développement économique**

### 7. Pacte métropolitain pour la revitalisation des centres-villes vivants

## **M. le Président**

Point n° 7 : pacte métropolitain pour la revitalisation des centres-villes. Je vais en parler quelques instants si vous le voulez bien. Nous avons lancé une opération qui entraîne de prendre une dimension inattendue qui concerne notre groupe de travail. Je tiens à remercier ceux qui ont travaillé, à commencer par Jean-Marc NICOLLE, qui a présidé ce groupe de travail il y a accompli un travail conséquent sur ce plan-là. Le problème qu'il rencontre aujourd'hui à titre personnel nous pose question. Nous n'avons pas à nous immiscer dans ses problèmes et je n'ai pas à juger de quoi que ce soit, mais, bien entendu, quelqu'un va prendre le relais pour continuer le travail sur ce groupe de travail. Nous sommes en train d'en discuter.

Ce que nous avons voulu mettre en place et qui va être mis en place si vous en êtes d'accord aujourd'hui, c'est d'abord que vous validiez le fait que nous ayons un pacte métropolitain pour la revitalisation des centres-villes. Le bureau l'a accepté et il faut que le conseil métropolitain l'accepte. Dans ce pacte, nous allons réunir les communes, les EPT et les territoires qui sont intéressés par le dispositif. Ils sont les bienvenus, comme les Maires et les institutions publiques qui pourront nous aider, à commencer au par la Caisse des dépôts, qui nous a déjà donné son accord pour aider financièrement à inventer des relais, mais surtout des leviers financiers pour renforcer l'effort que la Métropole, trop modeste par rapport à son budget, pourra faire.

Acte un : nous créons donc un pacte métropolitain. Celui-ci vous sera diffusé dès qu'il sera totalement achevé, pour que celles et ceux, parmi les 50 candidats, signent ce pacte métropolitain dès lors que nous l'enverrons. À partir de la signature, nous pourrons, à l'exécutif, avec les services, engager le travail de concrétisation.

Le deuxième dispositif concerne l'engagement financier de la Métropole. Nous avons annoncé pour 2018 une enveloppe de 5 millions d'euros, via la mise en place d'un fonds d'intervention métropolitain de soutien au commerce, à l'artisanat et aux services. Les modalités de ce fonds, qui pourrait avoir un fonds de fonctionnement similaire au FIM – parce que c'est toujours le même argent que nous allons chercher pour aider les communes –, sont en cours de définition en même temps que le pacte métropolitain. Nous serons appelés à délibérer sur ce fond le 28 juin prochain. Nous préparons donc les travaux à ce niveau-là. Si vous avez des observations ou des remarques à faire, n'hésitez pas à nous les transmettre.

Troisième élément de cette action pour les centres-villes vivants : l'observatoire des centres-villes. Avec les chambres consulaires que nous avons regroupées, les agences de l'urbanisme concernées et la Caisse des dépôts, nous allons mettre en place un observatoire des centres-villes lors de la phase opérationnelle de cette initiative, c'est-à-dire en juin prochain, de telle sorte que, début septembre, après les vacances, la

nouvelle administration de la Métropole et l'ensemble du bureau commencent à apprécier chacun des 50 dossiers qui nous sont présentés, et que cet observatoire puisse fonctionner pour nous dire s'il est mieux d'aider untel plutôt qu'untel, afin que nous ayons une vision précise de l'état des situations. Nous avons besoin d'outils de pilotage et de suivi pour les actions que nous allons entreprendre. Les services de l'État et les services de la Région sont invités à s'y associer. Les services de l'État ont déjà dit oui. J'attends la réponse des services de la Région. Je ne doute pas qu'elle sera favorable.

Dernier point, nous allons lancer un appel à manifestation d'intérêt aux centres-villes vivants. Cet appel a été lancé et il est indiqué sur la fiche que 50 précandidatures ont été déposées. Je ne vais pas lire la liste, ce serait un peu long. Cela va nous permettre d'élaborer un règlement de l'appel à manifestation d'intérêt, présenté en annexe. À partir de ce règlement, nous lancerons les opérations. J'espère que nous réussirons à soutenir en 2018 quelques-uns des dossiers les plus simples, parce qu'entre septembre et décembre 2018, il n'y aura plus que trois mois. Nous prendrons les plus simples qui nous seront proposés pour montrer que nous sommes capables, avant décembre, de voter des initiatives concrètes.

Les candidatures resteront ouvertes – nous avons émis la volonté de bloquer les candidatures fins avril – aux communes qui n'ont pas précandidaté. Nous repoussons le dépôt parce que des Maires nous ont téléphoné pour faire part de leur intérêt et du fait que leurs services n'avaient pas eu le temps de travailler pour préparer les dossiers. Je veux bien le comprendre et le croire – dont acte. Nous repoussons donc la limite du dépôt des candidatures au 1<sup>er</sup> juin prochain. Après le 1<sup>er</sup> juin, aucun report de candidature ne sera possible, car nous entrerons dans la phase active.

Dans un premier temps, je pense que nous allons travailler sur une dizaine de communes pour aller jusqu'au mois de décembre, pour sortir trois ou quatre dossiers si nous pouvons. Le reste travaillera pour 2019, où, bien sûr, nous aurons largement entamé l'enveloppe, mais très peu par rapport à la totalité, qui sera reportée pour l'année d'après, sur ce que nous pourrions dégager l'année suivante.

À la fin de l'opération, l'ensemble fera l'objet d'un contrat métropolitain de développement, de telle sorte que nous nous fassions germer un contrat de développement qui doit s'appuyer sur ce que nous allons faire pour revivifier les centres-villes – et je demanderai à Georges SIFFREDI de s'associer à cette initiative en tant que Vice-président chargé du développement, ainsi qu'à André SANTINI en tant que Vice-président chargé de l'économie. En effet, si nous conduisons des actions communes pour revivifier quelques centres-villes, cela va forcément avoir des conséquences sur le développement économique de la ville et du territoire concernés. Je souhaite donc que les Vice-présidents concernés s'intègrent dans le dispositif, parce que nous vous proposerons ensuite un contrat métropolitain de développement signé par tous les partenaires. Il est proposé que vous déléguiez au bureau les décisions relatives à l'attribution de ce fonds, que je transférerai bien sûr au Président CARREZ et au Président LE BOUILLONNEC, qui, avec la présidence et le bureau, comme pour le FIM, mettront les choses en place d'une manière consensuelle et concerter avec les Présidents de groupe, que nous n'oublions pas dans cette opération. C'est toujours la même mécanique.

Y a-t-il des observations ? Catherine, je t'en prie.

**Mme BARATTI-ELBAZ (PS-DVG)**

Monsieur le Président, juste quelques mots pour saluer cette délibération et ce projet, qui correspond effectivement à une attente forte de nos collègues, puisque nous voyons plus de 50 candidatures pour, *a priori*, 10 lauréats. Cela fait beaucoup.

**M. le Président**

Dix lauréats cette année.

**Mme BARATTI-ELBAZ (PS-DVG)**

Oui, j'espère. Quelques mots aussi pour saluer le projet de règlement qui nous est présenté introduit explicitement des critères qui prennent en compte notre objectif de rééquilibrage territorial. C'est donc possible, et vous savez que notre groupe a systématiquement plébiscité l'introduction de ces critères, qui tiennent compte des difficultés particulières dans lesquelles se trouvent certains de nos territoires, pour avancer en termes de rééquilibrage territorial.

Sylvine THOMASSIN, qui est la Présidente de la commission de développement économique, ne pouvait pas être là aujourd'hui, et je reprends donc ses mots pour une petite alerte sur le dimensionnement financier du dispositif, qui nous semble faible, puisque c'est uniquement 5 millions d'euros qui sont prévus cette année sur ce dispositif. Probablement faudra-t-il ajuster les moyens mis à disposition de ce projet pour que tout le monde puisse en bénéficier.

Enfin, je voudrais saluer le travail qui a été confié à un des collègues de notre groupe pour cette mission, et vous assurer de la disponibilité entière de notre groupe pour continuer à participer avec vous à la mise en œuvre de ce projet.

**M. le Président**

Je remercie Madame la Présidente du groupe. Je dois dire que, sincèrement, en dehors de toutes les polémiques politiciennes qui peuvent intervenir ici ou là, je me réjouis, à la Métropole, qu'une Présidente de groupe fasse une déclaration de ce genre, extrêmement constructive, alors qu'elle est en opposition par rapport à moi sur le plan politique. Je me réjouis que nous soyons capables, comme le saut de haies, chaque fois de sauter une haie de plus qui nous fait avancer toujours plus ensemble vers notre destin commun de Métropole du Grand Paris, pour les 7 millions d'habitants qui dépendent de nous. Sincèrement, je le dis, parce que nous ne sommes pas simplement une machine administrative qui travail. Nous avons tous un cœur dans la poitrine, nous avons tous des combats politiques que nous avons menés depuis des décennies, bien souvent les uns contre les autres. Nous pouvons de temps en temps nous réjouir d'être capables de sourire ensemble et de se dire que nous avons fait du bon boulot, que nous travaillons ensemble pour la population, qu'elle soit de droite, de gauche, du centre ou du milieu. Cela me plaît. Donc je tiens à te remercier.

Yves CONTASSOT, tu as demandé la parole. Monsieur le Président du groupe.

**M. CONTASSOT (EC)**

Merci, Monsieur le Président. Alors, effectivement, de nombreux centres-villes sont en voie de dévitalisation, et la Métropole se mobilise sur ce sujet, avec notamment cette délibération sur le lancement de l'appel à manifestation d'intérêt « Centres-villes vivants ». Elle va permettre, cela a été dit, la création d'un fonds de

5 millions d'euros dédiés à la revitalisation des centres-villes. Nous regrettons, pour notre part, que le montant du fonds ne soit pas plus important. Nous connaissons les contraintes financières. Ce que nous craignons un peu, c'est un risque de saupoudrage qui ne permettra pas d'agir en profondeur. Néanmoins, nous saluons la démarche et nous la soutenons. Nous avons d'ailleurs remarqué que le programme national « action cœur de ville » a retenu des villes moyennes franciliennes de grande couronne mais aucune de la Métropole. De ce fait, les villes métropolitaines auront d'autant plus besoin d'outils et de moyens spécifiques pour compenser cette absence.

Ce premier appel a remporté un vif succès, avec 50 collectivités candidate est seulement une dizaine pour cette année qui sont retenues. 500 000 euros en moyenne, cela reste modeste au regard du coût de tous ces projets, du fait de la question du portage foncier des commerces, qui constituent souvent la demande prioritaire des communes, qui pourraient ne pas être retenues au vu des montants limités disponibles. Il existe, depuis 2004, un opérateur public local du commerce, la SEMAEST à Paris. À travers les opérations Vital'quartier, puis avec la signature du premier contrat de revitalisation commerciale, la SEMAEST a acquis une grande expertise dans le domaine de la revitalisation des quartiers. Elle est d'ailleurs engagée auprès de communes qui sont mentionnées (Bagnole, Bondy, Champigny, Épinay, Gentilly, Le Kremlin-Bicêtre, Seaux, Villejuif), avec des missions d'appui ou d'accompagnement. Son expertise est reconnue, plus largement, sur le territoire national. Il nous semble qu'il pourrait être utile de faire auditionner la SEMAEST par la commission économie. Elle peut permettre de gagner du temps pour faire émerger des projets urbains innovants, et la foncière Paris Commerces, portée par la Caisse des dépôts, joue également un rôle central.

Le groupe de travail « Centres-villes vivants » pourrait, selon nous, examiner la possibilité pour la Métropole d'entrée au capital de la SEMAEST ou d'une filiale commerce comme la SOREQA pour le logement insalubre. D'ailleurs, il faut se poser la question à terme de la transformation de la SEMAEST en un outil métropolitain de portage foncier et d'implantation de commerces innovants de qualité. Cela pourrait ouvrir, selon nous, des pistes pour agir plus efficacement. Je vous remercie.

### **M. le Président**

Merci du consensus. Une observation sur le fondement de l'opération « Centres-villes vivants ». J'ai souhaité la lancer, Yves, à partir de la loi que j'ai fait voter sur la préemption des baux commerciaux. L'idée partie de là. Nous n'allons donc pas laisser tomber l'idée lorsque nous allons réaliser l'opération, parce que si nous ne changeons pas la destination des baux et si la Métropole n'est pas capable d'aider à l'achat de baux... Tu achètes un bail dans le cadre de la loi que j'ai fait voter, au bout de deux ans, tu dois l'avoir revendu, puisque BROTTES l'a fait avancer d'un an de plus, mon successeur à la commission. À partir de là – lorsque tu l'as revendu, tu as récupéré l'argent, puisqu'on te l'a donné –, la Métropole peut décider dans l'opération de récupérer une partie de cet argent. Nous sommes en train de réfléchir à cela. Nous servons de banquier, dans ce cas-là. Nous pouvons, si c'est une commune extrêmement défavorisée, ne récupérer que 50 % de l'argent, de telle sorte que cela serve à d'autres pour acheter, etc. Nous sommes donc en train de réfléchir à une sorte de fonds tournant pour les commerces, qui devrait nous permettre de travailler dans cet esprit.

Deuxièmement, tu nous parles de la SEMAEST. J'ai discuté avec la Maire de Paris de ce sujet-là d'une manière constructive. Elle a aidé des propositions constructives, et nous n'avons pas encore engagé les discussions, mais, sur le principe, elle est d'accord pour que nous travaillions ensemble. De telle sorte que nous avons déjà engagé des discussions avec l'accord de la Maire de Paris pour Paris&Co, par exemple. Nous avons déjà reçu les responsables de Paris&Co pour voir comment nous pouvons travailler ensemble sans

avoir nous-mêmes, à la Métropole, à créer notre propre agence alors qu'il en existe déjà une qui fait le boulot sur la plus grosse ville de la Métropole. C'est stupide de vouloir faire le travail des autres. Mais nous allons aussi avoir à nous intéresser, parce que notre compétence nous oblige à nous y intéresser – je vais vous faire sourire –, y compris à la société de gestion de la tour Eiffel, parce que c'est la compétence de la Métropole. Il faut que nous trouvions le moyen de ne pas habiller Pierre en déshabillant Paul, parce que je n'ai pas l'intention de devenir responsable, Mme BARATTI-ELBAZ – je l'ai dit à Mme HIDALGO –, de la gestion de la tour Eiffel. Je n'ai ni la casquette ni l'uniforme encore. La Métropole est en train de prendre des compétences et elle est obligée de s'interroger sur la manière dont elle le fait. Dès lors qu'elle prend ces compétences, elle est tenue, avec la CLECT – et je remercie Denis BADRÉ, le Président de la CLECT, qui fait un travail que personne ne voudrait faire à sa place : merci –, d'aller jusqu'à discuter avec nos partenaires des emplois à temps plein qu'ils doivent rendre à la Métropole, et de l'argent qui va avec, qui doit venir à la Métropole. Nous en sommes là. J'ai eu une discussion très technique et très forte avec la Maire de Paris la semaine dernière, notamment sur le développement durable et l'entretien des espaces verts – y compris avec GPSO, Messieurs les Maires de GPSO. Nous ne sommes donc pas simplement dans les principes, mais dans la mécanique – je le dis pour tous les Maires concernés, parce que c'est la loi –, qui fait que nous grandissons tous les jours. Dès lors que nous avons voté nos plans stratégiques, les compétences que nous devons exercer nous reviennent de plein droit. C'est ainsi qu'en 2019, nous devons de plein droit nous occuper de l'aide à la pierre, disposer des financements, savoir qui nous donne l'argent pour que nous puissions aider tel ou tel dossier, y compris sur la répartition des logements à construire sur l'ensemble de l'aire métropolitaine, à laquelle travaille ardemment l'équipe PMHH, qui a fait un excellent travail de collation et nous permettra de régler les problèmes dans de bonnes conditions.

Excusez-moi, j'essaie de faire un peu de pédagogie, parce que beaucoup ne suivent pas la totalité de nos dossiers – je le comprends très bien –, mais nous ne sommes pas simplement en conseil métropolitain pour voter des délibérations et attendre le prochain conseil. Entre-temps, un travail de petite souris se fait, et ce travail nous donne de plus en plus de pouvoir, je peux le dire, puisque quand nous exerçons une compétence, nous avons le pouvoir. Mais je veux que ce pouvoir soit au service des Maires. C'est pourquoi j'ai demandé à l'Assemblée des Maires – tant mieux pour ceux qui sont venus : certains ne sont pas venus, que voulez-vous que je vous dise ? – de valider l'accord sur le SCOT et le PMHH pour que DUPUY, KLEIN, LEPRÊTRE et CAHENZLI puissent lancer leur opération, et que Jacques JP MARTIN, pour la commission métropolitaine, avec la commission d'aménagement, sous l'égide de SIFFREDI, puisse pousser M. ITZKOVITCH à faire son comité de pilotage pour le SCOT. Donc ce ne sont pas simplement des délibérations que nous votons : nous entrons dans la construction technique. Je voulais vous le dire, parce que tout le monde n'en est pas forcément conscient.

Y a-t-il une opposition à cette délibération ? Je ne pense pas. Pas d'abstention Unanimité. Merci pour les centres-villes.

*La délibération est acceptée à l'unanimité des suffrages exprimés.*

8. Convention d'objectifs et de financement au CIRIDD pour le développement de la plateforme collaborative de l'économie circulaire
9. Convention d'objectifs et de financement à l'INEC relative à l'animation de la plateforme collaborative de l'économie circulaire



## **M. le Président**

Délibération n° 8, Monsieur Xavier LEMOINE, Vice-président, sur la convention d'objectifs et de financement.

## **M. LEMOINE (LR-DVD)**

Merci, Monsieur le Président. Effectivement, nous avons deux délibérations successives qui portent sur cette convention d'objectifs et de financement pour une plate-forme collaborative de l'économie circulaire. La première délibération pour le CIRIDD porte sur la structure technique de support de cette plate-forme. Celle que nous passerons après avec l'INEC aura trait au contenu même de cette plate-forme.

Si vous me le permettez, Monsieur le Président, je voudrais en profiter pour donner quelques informations sur l'économie circulaire. Vous avez signé récemment un courrier en direction des Maires pour les inciter, pour ceux qui ne l'avaient pas encore fait, à pouvoir nommer un référent technique et un référent politique dans le groupe du G142, qui est constitué maintenant depuis plus d'un an et demi et continu de travailler, se forme, s'instruit, progresse dans la connaissance de l'économie circulaire. Ce serait donc bien que nous puissions partager une culture commune et que les collectivités qui ne nous auraient pas encore rejoints puissent le faire.

Je voudrais aussi indiquer que la Métropole a été sollicitée par le commissariat général au développement durable pour participer à la feuille de route de l'économie circulaire, notamment sur deux sujets principaux :

- la commande publique, comme bras de levier puissant pour donner aux entreprises des signaux forts et incitatifs en faveur de l'économie circulaire ;
- la valorisation des déchets du BTP – thème majeur de notre année pour la Métropole en termes d'économie circulaire.

Très rapidement, nous avons adhéré, au dernier bureau, à CIRCOLAB, qui est un rassemblement d'entreprises du bâtiment qui voient la nécessité et l'urgence de redéfinir les process du métier à l'aune des principes de l'économie circulaire.

Pour ce qui concerne nos deux délibérations, puisqu'elles sont quasiment conjointes même si les bénéficiaires des 30 000 euros et 85 000 euros sont différents, il s'agit pour nous de disposer d'un outil qui permette de créer un maillage au niveau du territoire métropolitain, de donner un outil de travail, de connaissance et d'échange pour les mille et une initiatives qui fourmillent en matière d'économie circulaire – c'est vraiment un monde en pleine ébullition. Le CIRIDD a déjà l'expérience de plusieurs plates-formes au niveau national, de même que l'INEC pour le contenu. L'avantage notre plate-forme est qu'elle intégrera un réseau international, déjà constituée d'un certain nombre de Régions (Auvergne, Rhône-Alpes, nouvelle Aquitaine, Normandie), le canton de Genève, le Canada, sans compter les nombreux contacts que nous avons en cours avec l'Europe à Bruxelles. Ces plates-formes suivent toutes le même objectif. Sans être interchangeables, il existe une facilité de diffusion des informations de l'une à l'autre. Donc : diffusion et partage de connaissances sur l'économie circulaire, mise en réseau et espace d'échanges des forces vives de la société en matière d'économie circulaire et, bien sûr, valorisation des initiatives et de l'innovation.

Voilà, très rapidement, à peu près ce que nous pouvions dire sur ces deux plates-formes. Je suggère, Monsieur le Président, sauf à devoir refaire quasiment la même pour l'INEC, que nous considérons que deux sommes différentes sont à allouer : 30 000 euros pour le CIRIDD, 83 520 euros pour l'INEC. Nous sommes de plus en plus en lien étroit avec ces deux structures, qui reprennent vigueur dans le monde de l'économie

circulaire sur le plan national et sur le plan international, et avec lesquels nous continuons à nous former pour vraiment impulser cette philosophie de l'économie circulaire dans tous les actes de notre collectivité.

### **M. le Président**

Merci, Monsieur le Président. Là aussi, c'est *mea culpa* pour moi – ainsi, je me prends comme exemple, je n'ai pas à citer quelqu'un d'autre – : c'est quelque chose auquel je ne croyais pas il y a trois ou quatre ans. Quand la Métropole s'est intéressée à ce sujet, je me suis impliqué et, grâce à mon ami JARRY, qui m'a sollicité, quand j'étais Président de l'intercommunalité, pour une ressourcerie à Nanterre – je suis en train d'en faire une à Rueil, cela marche du feu de Dieu –, je me suis immergé dans l'économie circulaire. Ce n'est pas que je vais faire de la pédagogie et des leçons à qui que ce soit, je n'ai pas cette prétention, mais je fais mon *mea culpa* sur beaucoup de choses dont je n'avais pas vu l'importance. Je pense qu'à tout âge, nous pouvons progresser et, sans faire de procès vis-à-vis de qui que ce soit, nous pouvons mieux comprendre certaines choses. L'économie circulaire devient un point essentiel pour la vie en société. Je souhaite donc vraiment, parce que nous avons un Vice-président qui s'investit beaucoup, que vous désigniez vos délégués, pour les Maires qui ne l'ont pas fait, parce que vous passerez à côté. Quand le groupe décidera d'aider telle ville ou telle ville pour telle initiative que cette dernière prendra, celles qui ne seront pas là ne seront malheureusement pas à la fête parce qu'elles ne bénéficieront pas des aides de la Métropole. C'est un peu idiot. Donc, s'il vous plaît, entrez dans cette action ou faites entrer un de vos adjoints dans cette action utile à l'intérêt général.

Est-il quelqu'un contre ces deux délibérations ? Qui intervient ? Aucun nom ne figure sur la plaque et mes yeux ne portent pas jusque là-bas. J'ai vu le bras, mais je ne sais pas qui c'est. Madame MOREL, le nom vient d'apparaître.

### **Mme MOREL (EC)**

Merci. Le groupe écologiste se réjouit de l'existence du groupe économie circulaire, du travail régulier qui y est mené, des auditions et visites de terrain, et tout particulièrement, donc, de ce projet de développement de la plate-forme collaborative de l'économie circulaire. Toutefois, nous souhaitons rappeler qu'un travail exemplaire, à l'initiative d'Anne HIDALGO et d'Antoinette GUHL, Maire adjointe à l'économie circulaire, est mené depuis 2014 à Paris et dans la Métropole. Un livre blanc de l'économie circulaire du Grand Paris a d'ailleurs été élaboré dès 2016, présentant 65 propositions. Une des premières propositions est la création d'une plate-forme en ligne, plate-forme d'information, d'échange, collaborative. L'économie circulaire est une démarche novatrice et écologique. Tous les acteurs qui réfléchissent et agissent dans ce domaine sont complémentaires et utiles. Il est donc regrettable que la Ville de Paris ne soit pas plus associée à l'élaboration de la convention qui liera la Métropole au Centre international de ressources et d'innovation pour le développement durable, qui sera en charge de mettre en place cette plate-forme numérique. Je vous remercie.

### **M. le Président**

Ce n'est pas la Métropole qui est responsable de cela, chère collègue. Je ne me sens pas concerné. La Métropole associe la Ville de Paris, puisque nous travaillons en permanence avec les équipes de la Ville de Paris. Je crois que Xavier LEMOINE peut en témoigner. Daniel GUIRAUD y a travaillé aussi avant, et cela se passe plutôt bien, même si, au départ, des difficultés ont existé. Je n'ai pas fait état que la ressourcerie et l'économie circulaire dans notre intercommunalité ont été lancées en 2013. Nous avons donc été plus

rapides que Paris, si nous devons être en compétition. Chacun a fait son travail, mais, pour ce que vous dites, la Métropole n'a rien à voir. Si nous pouvons aider, nous sommes prêts à aider. Il n'y a pas de souci.

Vous êtes donc pour ces deux délibérations, c'est ce que j'ai compris ? Bien. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Bravo. Unanimité.

*La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.*

### **M. le Président**

À ce moment de la séance, je voudrais saluer les parlementaires qui sont présents, parce que, très sincèrement, cela me fait chaud au cœur de les voir, malgré leur emploi du temps très chargé, surtout un vendredi matin – n'est-ce pas, Monsieur BERRIOS, quand nous étions députés, nous étions tous les vendredis matin à l'Assemblée. Cela me touche beaucoup de les voir aussi nombreux. Les Maires, c'est normal : c'est la Métropole des Maires, ce n'est pas la Métropole des parlementaires.

Donc, dans le désordre, je salue les sénateurs PEMEZEC, MARSEILLE, Christine LAVARDE, Laurent LAFON, Céline BOULAY, VESPERINI, Philippe DALLIER, Marie-Pierre de la GONTRIE, et les députés Robin REDA, Gilles CARREZ et Jean-Christophe LAGARDE. Ai-je oublié quelqu'un ? J'ai oublié le sénateur BARGETON, je m'en excuse auprès de lui, et Luc CARVOUNAS. Alors, c'est bien de changer de directeur général, parce que, là, franchement, quand je lui ai demandé de me faire la liste, il s'est planté : bravo ! Je te félicite ! Bienvenue au député CARVOUNAS et au sénateur BARGETON. Cela fait donc quatre députés pour huit sénateurs. J'en suis très heureux et merci d'être là. Vous serez très utiles – et vous êtes très utiles – aux travaux de la Métropole, pas pour les travaux quotidiens, où vous êtes associés bien sûr, mais je pense qu'il y a des idées à prendre dans nos travaux pour les transformer en amendement dans des projets de loi et au Parlement. Je suis à votre disposition si vous voulez que nous en parlions, notamment sur le budget et sur beaucoup de choses qui concernent la péréquation, la fiscalité, par exemple, afin que nous puissions aider Gilles CARREZ et les députés de la commission des finances de l'Assemblée – ou du Sénat, d'ailleurs – à nous avoir plus de moyens pour faire plus pour les populations de la Métropole.

### 10. Convention d'objectifs et de financement avec l'association « Megacities ShortDocs »

### **M. le Président**

Notre Vice-présidente, Danièle PRÉMEL, déléguée à la culture, a à nous parler de « Megacities ShortDocs ».

### **Mme PRÉMEL (FG)**

Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération concerne le projet porté par l'association Megacities ShortDocs. Il s'agit, dans une première phase, d'inviter les habitants de plusieurs Métropoles du monde, dont celle du Grand Paris, à réaliser un documentaire de moins de quatre minutes sur des solutions locales d'innovation sociale, environnementale et urbanistique répondant aux défis des mégapoles. Un accompagnement technique vidéo est assuré par Megacities ShortDocs par trois sessions de formation ouvertes aux vidéastes métropolitains amateurs désirant participer au grand prix. Les vidéos retenues participeront à un festival qui aura lieu dans une salle de spectacles de notre Métropole dans la deuxième quinzaine d'octobre 2018. Pour cette nouvelle édition, les projections officielles seront étendues à New York, Sao Paulo, Tokyo, Shanghai et Lagos.

Dans une deuxième phase, Megacities ShortDocs propose, comme l'an dernier, de produire un documentaire « Métropole du Grand Paris », qui captera l'expression d'habitants des 12 territoires sur leur vision de la Métropole par des mini-vidéos. De plus, Megacities animera deux rencontres citoyennes filmées. Par cette démarche à plusieurs entrées, ce projet participe donc au processus de construction de la Métropole du Grand Paris vers une réalité vécue et pensée par et avec les citoyens métropolitains, par la vocation de la Métropole à faire rayonner son territoire international et par la mise en valeur des habitants et des innovations qui en font sa richesse. Il est proposé de conclure une convention de partenariat entre la Métropole du Grand Paris et l'association Megacities ShortDocs, assortie d'une subvention de 27 000 euros. Je vous demande de bien vouloir porter un avis positif sur cette délibération. Je vous remercie.

**M. le Président**

Merci à toi pour le travail que tu fais pour la Métropole. Ceci peut paraître, pour certains, secondaire. Je pense que c'est essentiel, car nous ne sommes pas encore arrivés à expliquer la Métropole à nos populations, parce que nous attendons la décision du Président de la République pour expliquer comment elle sera demain. Cela ne sert à rien d'aller s'expliquer sur des choses qui vont évoluer. En revanche, faire connaître le concept de Métropole du Grand Paris dans le monde entier nous aide quand même. C'est utile à cela. Merci, Danièle, de nous proposer cette délibération.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Unanimité. Merci.

*La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.*

- **Finances**

11. Compte de gestion 2017

**M. le Président**

Nous entrons maintenant dans un sujet un peu compliqué : les finances. Je laisse donc M. le Vice-président LE BOUILLONNEC... Où est-il ? Excuse-moi, mais vous changez toujours de place, alors je ne sais pas. Avant, tu étais là-bas. Tu te rapproches de moi, c'est bien. Je suis ravi.

Pour la délibération n° 11, nous arrivons au compte de gestion. Je te laisse, parce qu'après, c'est le compte administratif, etc. Je te laisse présenter tout cela, ou tu t'arranges après avec BADRÉ pour le budget...

**M. LE BOUILLONNEC (PS-DVG)**

Je propose, Monsieur le Président, que nous examinions dans un même débat les trois délibérations : celle du compte de gestion, celle du compte administratif et de résultats pour 2017, et celle du budget primitif, même si nous aurons trois délibérations distinctes à prendre.

**M. le Président**

Je sortirai pour le vote du compte administratif. C'est André SANTINI qui présidera la séance pour le vote.

## **M. LE BOUILLONNEC (PS-DVG)**

Exactement. Je propose que Denis BADRÉ présente le budget primitif, et Gilles CARREZ, Président de la commission des finances, viendra donner son expertise et les conséquences des travaux de la commission des finances.

Sur le compte administratif, c'est un compte administratif qui, pour la première fois, traduit un exercice complet par rapport à celui de 2016, qui, vous le savez, avait bénéficié aussi d'une partie des logistiques et du support financier de la mission de préfiguration, constituée dans le cadre législatif grâce à deux amendements remarquables déposés par deux députés qui ne l'étaient pas moins. Je voudrais ici indiquer que, si l'exercice 2017, pour la première fois intégral et complet, montre donc la réalité de l'activité de la Métropole, il en mesure immédiatement toute la complexité et toutes les limites, puisque le budget 2017, dans le compte administratif, montre que nous sommes dans une situation de préblocage au niveau financier. Le budget de l'année 2017 a traduit l'introduction d'un certain nombre de compétences. Je n'y reviens pas, mais il s'agissait des quatre compétences majeures : le plan air-climat, le SCOT, le plan habitat hébergement et le schéma d'aménagement numérique. Nous avons monté en puissance le dispositif, y compris en termes de recrutement, et, bien évidemment, nous avons aussi bénéficié d'un dispositif de CVAE qui s'est annoncée en excédent, progression de la CVAE en 2017 qui a rendu possible d'une part la progression de nos propres finances mais aussi le versement de la DSIT, dans le cadre de 30 % de ces revenus, aux territoires, ce qui a bien entendu été intéressant. La difficulté est bien entendue une réalité, puisque 98 % de ce budget de 3,5 milliards d'euros ne fait en réalité que passer et repart immédiatement : la matière dont nous disposons effectivement n'est approximativement que de 2 % de ce budget et ne nous permet donc d'exercer des compétences que dans des conditions extrêmement limitées. Le budget qui va vous être présenté par Denis dans quelques instants traduit exactement cette difficulté. Nous avons pu, le compte administratif le confirme, produire un excédent. Ce résultat excédentaire que nous vous proposerons d'affecter et de 82 millions d'euros (27 millions d'euros pour l'investissement et 54 millions d'euros pour le fonctionnement). C'est essentiellement le produit d'une progression de la CVAE. Or, nous avons appris, dans la construction du budget 2018, qu'il n'y avait pas de progression de la CVAE, au moins au niveau des indications des services fiscaux, et qu'il y avait même une baisse de 0,02 %, ce qui fait qu'en réalité, il n'y aura sans doute pas de distribution de DSIT, ce qui peut poser problème à des territoires, mais, surtout, que nous allons fonctionner cette année en utilisant la presque totalité, si ce n'est la totalité, de notre excédent, qui construit en réalité la matière financière pour cette année. Je pense que Denis comme Gilles CARREZ reviendront sur ce sujet puisque, en réalité, il est clair qu'en 2020, nous ne pourrons pas fonctionner. En 2019, si les paramètres sont identiques, nous aurons une réduction nécessaire des engagements financiers de la Métropole à l'égard non pas seulement de ce que nous avons créé (FIM, etc.), mais aussi de nos compétences obligatoires, ce qui est quand même pour le moins gênant.

En réalité, le vrai problème que traduit le compte administratif de l'exercice 2017 est que nous ne pourrons pas progresser si nous ne réglons pas, dans le cadre législatif de la loi de finances, le processus. Je rappelle qu'actuellement, et c'est important, la MGP verse en dotations des sommes supérieures à ce qu'elle reçoit. Cet exercice, nous le connaissons tous, ne permet pas de projeter l'avenir. Voilà ce que je voulais vous indiquer sur le compte administratif et l'affectation du résultat. Je vous demanderai d'approuver le compte administratif et d'approuver l'affectation du résultat.

Monsieur le Président, je vous propose que Denis BADRÉ continue la présentation du budget primitif avec Gilles CARREZ.

**M. le Président**

Merci, Monsieur le Président. Comment vous arrangez-vous avec Denis ?

**M. LE BOUILLONNEC (PS-DVG)**

Je propose que ce soit Denis qui prolonge, et puis Gilles à la fin. Il faut que Denis présente, peut-être, le cadre du budget primitif.

**M. le Président**

D'accord. J'apprécie, dans ce que tu as dit, les compensations. C'est nous qui nous sommes engagés dans la neutralité financière.

**M. LE BOUILLONNEC (PS-DVG)**

Tout à fait.

**M. le Président**

Gilles, tu te souviens ? C'est toi qui avais lancé l'idée. Nous avons respecté cette neutralité. Nous n'y étions pas obligés, et chacun, maintenant, considère que nous y sommes obligés. Non, pas du tout : c'est nous qui avons décidé, entre Maires, pour ne pas pénaliser nos communes. Je voudrais quand même que chacun et cela à l'esprit. Là, nous en sommes arrivés maintenant non seulement une neutralité financière par rapport à ce principe-là, mais nous pouvons dire que nous surcompensons ceux qui ont plus de difficultés, et nous le faisons de bon cœur. Mais avec le budget que nous avons, malheureusement, cela a des conséquences. À partir de là, nous allons voter un vœu tout à l'heure, j'espère. Si je regarde la liste, nous avons 12 parlementaires ici, quasiment moitié-moitié Assemblée et Sénat. Prenez le dossier en main, Mesdames et Messieurs les parlementaires de la droite et de la gauche, rédigez les amendements, soyez présents en séance de nuit et battez-vous pour nous défendre et obtenir un budget supplémentaire. Cela serait bien que la droite et la gauche s'unissent pour défendre les mêmes amendements. J'observe qu'à l'Assemblée, lorsque nous l'avons fait – certains se souviennent quand j'étais Président de la commission des affaires économiques –, j'ai fait défendre des amendements par la gauche et la droite en même temps. Nous avons toujours battu le gouvernement, qui n'a pas osé faire de deuxième délibération, parce qu'il avait un front commun contre lui. Constituez ce front commun et vous verrez que vous irez jusqu'au bout du chemin. Là où il existe une volonté, il existe un chemin. Denis, tu as la parole.

**M. BADRÉ (NI)**

Monsieur le Président, merci. Je remercie aussi Jean-Yves de me passer le relais pour présenter le budget, et de me le passer avec un excédent confortable de 82 millions du compte du budget 2017. C'est plutôt sympathique. Cela permet de boucler un budget 2018 sans difficulté insurmontable. Jean-Yves parlait de préblocage : si, conjoncturellement, nous passons en 2018, structurellement, nous ne passerons pas longtemps, d'où le problème qui vient d'être évoqué par vous-même, Monsieur le Président, et par Jean-Yves.

Cette difficulté provient du fait que les recettes, structurellement, ne sont pas engageantes et que les dépenses progresseront. J'ajoute un petit élément ultime au vu des travaux de la CLECT, que nous poursuivons à marche forcée en ce moment, il apparaît clairement que les compétences qui ont été

transférées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, sont des compétences qui, pour beaucoup de nos collectivités, sont nouvelles, sur lesquelles elles ne sont pas encore beaucoup engagées. Donc même ce que nous arriverons à transférer pour poursuivre ce qui a déjà été engagé, il faudra remettre au pot. Il faudrait que le budget de la Métropole développe ses moyens sur ses compétences nouvelles. Là aussi, les dépenses ont donc augmenté structurellement.

Il s'agit donc d'un budget avant CLECT, et je rappelle, pour ceux qui sont inquiets, que la poursuite de l'action publique engagée se fait à travers des conventions de gestion. Ce qui a déjà été engagé l'année dernière ne doit pas s'arrêter au 1<sup>er</sup> janvier au motif que les compétences ont été transférées, mais doit être poursuivi. Pas de problème, c'est simplement pour les années suivantes, comme je le disais à l'instant, qu'il risque d'y avoir un problème.

Je vais me contenter, pour présenter ce budget, de présenter les faits les plus saillants. En effet, nous en avons déjà parlé à l'occasion du débat d'orientation budgétaire, et vous avez un rapport budgétaire qui me paraît tout à fait complet et clair. Sur les faits saillants, Jean-Yves rappelait que les transferts constituent 98 % du budget. Je rappelle simplement que, pour les 3,5 milliards d'euros évoqués par Jean-Yves, un peu plus de 1,2 milliard concernent les impôts et taxes, un peu plus de 1,2 milliard pour les dotations (le montant est un peu supérieur à celui relatif aux impôts et taxes) et un peu moins de 1 milliard pour la dotation d'équilibre.

Dans ces trois grandes masses, nous avons les impôts et taxes. S'agissant de la CVAE, les indications que nous avons eues des services fiscaux montraient une baisse de 8 millions cette année. En fait, les dernières informations que nous avons montrent que c'est plutôt une baisse de 10 millions. Malheureusement, cela se confirme donc et cela ne va pas dans le bon sens. Pour la Tascom, par contre, nous avons optiquement une baisse budgétaire de 12 millions : la croissance de l'année dernière provenait du fait que nous avons deux exercices cumulés sur la même année. Si nous comparons par rapport à 2016, nous retrouvons à peu près le même niveau d'étiage.

Dans les dotations : les dotations d'intercommunalité ne bougent pas. Nous ne constatons pas de baisse cette année, contrairement à l'année dernière du fait de la contribution au redressement des finances publiques, que nous n'avons pas cette année. Nous avons donc la même dotation en intercommunalité. La DCPS, par contre, continue à baisser (-26 millions). Total sur la DGF : -26 millions. Total sur les impôts et taxes : -20 millions.

Sur les dotations d'équilibre, nous sommes à peu près à parité. Je n'entrerai pas dans le détail, c'est un peu compliqué, mais passons. Globalement, nous sommes à -46 millions sur budget 2017/budget 2018. Sur les flux financiers, les redépenses de transfert, les AC sont les mêmes, et nous avons quasiment 13 millions de DSIT qui n'apparaissent pas cette année. Là aussi, disons plutôt qu'ils apparaissaient exceptionnellement l'année dernière, si nous voulons avoir des comparaisons sur le long terme qui aient du sens.

Les ressources nettes de l'exercice baissent donc de 67,8 millions en 2017 à 33,5 millions en 2018. Au bilan net, nous avons encore perdu 30 millions. Nous sommes dans un *trend* où, chaque année, nous perdons 30 millions, et c'est imparable.

## **M. le Président**

Mais ce n'est pas de notre faute.

## **M. BADRÉ (NI)**

Non, ce n'est pas de notre faute. J'y reviendrai en conclusion.

Je passe aux dépenses très rapidement.

- les dépenses de fonctionnement avant intervention : 10 millions à peu près (3 millions de frais de structure ; 3,7 millions pour le fonctionnement du Conseil ; 0,6 million pour la communication institutionnelle ; 4 millions de frais de personnel – nous avons moins de 50 personnes pour faire l'ensemble du travail. C'est assez acrobatique pour elle, et elles le font dans des conditions exceptionnelles qu'il faut saluer) ;
- les dépenses d'intervention : 18 millions à peu près (7,7 millions pour l'environnement ; 1,9 million pour « Inventons la Métropole » ; 3,6 millions pour l'aménagement ; 1,1 million pour l'habitat et le logement ; 1,7 million pour le développement économique ; 1 million pour le numérique ; 0,5 million pour la coopération institutionnelle).

Je ne rentre pas dans le détail, c'est simplement pour que vous voyiez les grandes masses. Si vous ajoutez ces 18 millions aux 10 millions avant intervention, cela fait 28 millions de dépenses de fonctionnement. Ces dernières dégagent donc, par rapport aux 33 millions d'excédents nets de l'année, que je mettais en évidence à l'instant, 5 millions d'autofinancement. Ces 5 millions sont ajoutés aux 82 millions que Jean-Yves vient de me léguer à l'instant (54 millions d'excédents de fonctionnement 2017, 27 millions en excédents d'investissement 2017), et nous avons donc 87 millions d'excédents disponibles pour nos bonnes œuvres.

En investissement, nous allons donc remettre :

- 54 millions sur le FIM, là aussi avec une possibilité d'ajuster à la hausse ou à la baisse ;
- 0,7 million sur l'équipement du siècle ;
- 12,8 millions sur le développement durable et l'environnement ;
- 7,8 millions sur l'aménagement ;
- 2 millions sur l'habitat et le logement ;
- 10 millions sur le développement économique ;
- 5 millions pour le fonds de soutien au commerce et à l'artisanat ;
- 5 millions pour le pacte logistique ;
- 0,5 million pour le numérique.

Voilà les grosses dépenses exceptionnelles que nous avons à mettre en œuvre. Je conclus mon propos en revenant cette fois sur la difficulté structurelle devant laquelle nous sommes. Je rappelle que la DCPS (dotation de compensation de la part salaire) est énorme (1,209 milliard en 2015, 1,125 milliard aujourd'hui, soit -84 millions). La Métropole touche 1,125 milliard, mais elle doit ristourner à ses membres 1,209 milliard, c'est-à-dire la dotation de 2015. Elle perd donc, année après année, de la DCPS (84 millions maintenant en cumulé). Cette DCPS – j'insiste auprès des territoires pour qu'ils comprennent –, c'est autant qu'ils n'ont pas à déboursier. La Métropole porte donc, en lieu et place des territoires. Si la Métropole n'existait pas, les territoires devraient déboursier cette baisse de la dotation de compensation de la part salaire. C'est donc important à avoir en tête.



Les dotations d'intercommunalité n'ont pas bougé cette année par rapport à 2017, mais je rappelle que, sur les 80,7 millions qui restent, la Métropole en renvoie une partie aux anciens EPCI. Dans tout cela, nous avons aujourd'hui une DGF (dotation d'intercommunalité + CRFP) de -3. Nous sommes sous la ligne de flottaison. Une bonne intercommunalité démarre avec des incitations sous forme de DGF, et elle vit sa vie avec la croissance de la fiscalité. Aujourd'hui, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, nous n'avons plus d'incitation de dotations. Au contraire, nous partons sur un socle négatif, et celui-ci va se creuser, de 20 à 30 millions l'année prochaine. C'est écrit comme du papier à musique, c'est évident. Nous sommes donc négatifs, et cela va se creuser. Par contre, la fiscalité qui pourrait compenser – CVAE notamment –, nous avons cumulé aujourd'hui, depuis le 1<sup>er</sup> janvier, 40 millions. Que deviendront-ils demain, je n'en sais rien, mais, en tout cas, ils ne compenseront plus rien l'année prochaine, puisque, vraisemblablement, la DGF sera à -40. Nous sommes arrivés, au terme de la période de démarrage de notre Métropole. Nous devons trouver un système nouveau pour poursuivre. Il faut reprendre tout cela si nous voulons poursuivre, si nous voulons faire face à nos ambitions, en matière notamment de solidarité comme d'attractivité de rayonnement, et pour répondre aux besoins de la vie quotidienne des métropolitains.

#### **M. le Président**

Merci pour ces précisions. Je passe la parole à Gilles CARREZ pour le mot de la fin avant les votes et les personnes qui veulent intervenir, bien sûr.

#### **M. CARREZ (LR-DVD)**

Merci, Président. Je serai très rapide pour dire que ce budget 2018 montre que la Métropole du Grand Paris est en déficit structurel. Il va donc falloir prendre des décisions rapidement, sinon le modèle ne marche pas. L'épargne brute (la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement) n'est que de 5 millions d'euros, alors que le budget s'élève à 3,5 milliards d'euros. C'est grâce à la reprise, dès le budget primitif, des 54 millions d'excédents provenant des exercices antérieurs que nous arrivons à boucler le budget 2018. Nous voyons à l'évidence qu'en 2019, et d'une façon certaine en 2020, cela ne marchera pas.

Alors, pourquoi le système ne marche pas ? C'est parce qu'il a été conçu en 2016 avec l'apport dans le berceau de la MGP, nouvelle structure, de deux éléments :

- le premier était une sorte de dotation en capital, en fonds propres (80 millions de dotations d'intercommunalité), qui venaient du fait que, sur les 130 communes de la Métropole, un certain nombre d'entre elles étaient des communes dites « isolées ». Contrairement à ce qui s'était passé partout ailleurs en France, du fait qu'elles n'étaient pas en intercommunalité, la règle générale a voulu que, dès lors qu'elles rejoignaient l'intercommunalité que constituait la MGP, elles apportaient un droit à dotation. Celui-ci était de 80 millions d'euros ;
- le deuxième était la dynamique future de la recette fiscale principale transférée à la MGP : la CVAE. Mais, trois ans après, en 2018, il se passe le phénomène suivant : comme la Métropole du Grand Paris, principe de neutralité, rend aux communes ce qui lui a été transféré, à savoir la dotation de compensation de la part salaire de l'ex-taxe professionnelle, pour 1,2 milliard, sur la base 2015, et que, dans le cadre de politiques nationales (redressement des finances publiques, péréquation, etc.), cette dotation diminue chaque année, la MGP a, de ce simple fait, épuisé la totalité des fonds propres qu'elle a eu dans son berceau. Les 80 millions sont totalement épuisés parce que la MGP rend aujourd'hui aux communes, et c'est indispensable, plus que ces 80 millions. Deuxième

phénomène : la CVAE n'augmente pas tous les ans. En 2017, elle s'était accrue, d'où les bons résultats de 2017, mais, cette année, elle ne croît pas.

Nous avons donc une fragilité absolue. Comment s'en sortir ? Nous ne pouvons pas nous en sortir au détriment des territoires et des communes, parce que je n'imagine pas un système dans lequel nous réviserions à la baisse les attributions de compensation aux communes. Il faut donc être très vigilant, parce que c'est notre système francilien qui se tient. En revanche, et je termine par là, il faut rappeler que notre système francilien contribue de façon massive à la péréquation nationale, puisque le fonds de péréquation intercommunale (FPIC), qui dépasse aujourd'hui le milliard d'euros, est alimenté à plus de 40 % par les seules collectivités et communes de l'Île-de-France. Un point que nous avons tous oublié ou que nous n'avons pas à l'esprit : a été créé aussi, au niveau des départements, un fonds de péréquation des DMTO, qui atteint, en 2017-2018, des montants très importants (700 à 800 millions – presque autant que le FPIC) et qui est lui aussi alimenté, à près de 50 %, par les seuls départements de l'Île-de-France.

Patrick, tu nous dis qu'il faut que nous, les parlementaires, vous défendions, mais, sur ces mécanismes de péréquation qui puisent dans la richesse de l'Île-de-France, nous, parlementaires franciliens, même si nous sommes nombreux, nous sommes quand même assez minoritaires.

**M. le Président**

Cela n'a pas changé ?

**M. CARREZ (LR-DVD)**

Nous nous battons, mais nous n'avons pas toujours gain de cause.

**M. le Président**

Merci, Gilles. Je le sais très bien, nous avons mené ses combats ensemble à l'Assemblée. Je sais très bien qu'à minuit-1 heure du matin, nous sommes toujours moins nombreux que les provinciaux qui, prenant la capitale ou la Région-capitale comme une vache à lait, rejettent systématiquement tous les amendements de rééquilibrage. Le Gouvernement n'est pas autiste, et il entend bien ce que nous disons en ce moment.

Je souscris tout à fait à ce que tu viens de dire, et d'ailleurs à ce qu'ont dit BADRÉ et LE BOUILLONNEC. Nous sommes tous d'accord. Nous avons fait fonctionner la MGP, la Métropole, avec les moyens qui nous ont été donnés. Donc j'exonère totalement la Métropole de toute responsabilité dans cette évolution financière. Si la CVAE baisse, etc., ce n'est pas de notre faute à nous, c'est la faute du dispositif mis en place. Je suis d'accord avec toi, Gilles, il n'est pas question de remettre en cause les engagements que nous avons pris vis-à-vis des territoires, et d'abord des communes, sinon ce sera un autre Président qui le fera à la Métropole, parce que nous avons fondé notre pacte métropolitain justement là-dessus au départ.

En revanche, nous sommes dans l'attente de décisions présidentielles, qui arriveront certainement plus tard, ce n'est pas le problème, mais qui seront exécutoires à partir de 2020. Je pense que dans ces mesures que le Président prendra, il y aura une refonte à l'avantage des Métropoles du dispositif financier. Je n'imagine pas que ce soit autrement. Le problème est que nous avons l'année prochaine et 2020 à passer, peut-être 2021, parce que la mise en place des mesures doit être votée, et cela peut prendre un an. Je pense donc qu'il faut frapper très fort au niveau du gouvernement et lui demander de prendre ses responsabilités avec le soutien des parlementaires de la Métropole au Sénat et à l'Assemblée, pour faire en sorte de prendre des mesures

transitoires sur les budgets 2019-2020, parce que je ne vois pas comment, à moins de cesser nos actions de soutien, nous pourrions passer. Or, les communes ont besoin de nous. Nous avons des programmes engagés. Tout alors, nous avons parlé des centres-villes vivants, mais d'autres sont engagées. Nous avons des actions convergentes amener. Je le répète, mais, les parlementaires, il est important que vous fassiez en sorte – et je vous fais confiance pour faire votre travail à l'Assemblée et au Sénat – de rédiger des amendements en commun, qu'il y ait un discours commun à l'Assemblée et au Sénat des parlementaires métropolitains. Avec le bureau, nous allons saisir le chef de l'État et le gouvernement pour demander d'accompagner votre travail par des mesures gouvernementales qui nous permettront de passer les années 2019, 2020, 2021. Je ne sais pas faire autrement. La réponse est dans la main du gouvernement. Ce n'est pas la faute de ce gouvernement si Mme LEBRANCHU et ceux qui ont fait voter le texte à l'époque n'ont pas vu ce qu'il se passait. Nous avons voté contre ce texte, donc nous sommes à l'aise, mais certains ont quand même voté pour. Ils n'ont pas vu ce qui se passait. Ils n'ont pas vu plus loin que le bout de leur nez, et le bout de leur nez, c'était un an. Ce n'est pas beaucoup. Donc nous sommes aujourd'hui dans une situation où nous devons réagir, et je propose que nous réagissions, parce que je souhaite que nous continuions à faire le bon travail que nous faisons, et s'il existe des problèmes, ce n'est pas à cause de nous. Voilà ce que je voulais vous dire.

GRÉGOIRE, DALLIER, LAURENT et BRAOUEZEC ont demandé la parole. Emmanuel GRÉGOIRE.

**M. GRÉGOIRE (PS-DVG)**

Monsieur le Président, je voulais intervenir sur le vœu, mais comme il traite exactement de ce dont vous venez de parler.

**M. le Président**

Oui, c'est un moyen que nous allons mettre en action, j'espère.

**M. GRÉGOIRE (PS-DVG)**

Exactement. Je voudrais vous dire notre soutien sur l'urgence de porter auprès du Gouvernement, en attendant des mesures ou des annonces plus pérennes sur le devenir institutionnel de la Métropole, la préoccupation qui est la nôtre que la Métropole n'ait pas les moyens d'action. Ce sera déjà, je pense, un peu cruellement le cas sur le budget que nous avons. S'il n'y a pas de correction en loi de finances, nous sommes face à une impasse insurmontable. Ce n'est pas possible que la Métropole abandonne *de facto* tous moyens d'avoir des leviers de développement et de réduction des inégalités et de plus de solidarité dans nos territoires. C'était pour vous dire, mais plutôt à l'occasion de ce débat-là et pas de l'examen formel du vœu dans quelques minutes, notre soutien au vœu déposé par vous-même et par l'Exécutif métropolitain.

**M. le Président**

Merci, Emmanuel. C'est très bien, mais, d'abord, nous devons voter les dispositions budgétaires, et, ensuite, je vous proposerai de voter le vœu qui va vous être distribué d'ailleurs et dont nous pourrions discuter après avoir voté les dispositions budgétaires.

Nous avons Philippe DALLIER et Stéphanie DAUMIN. Sur le budget et uniquement sur le budget, nous sommes d'accord, parce que le vœu, ce sera après.

**M. DALLIER (LR-DVD)**

Merci, Monsieur le Président. Bien sûr, sur le budget. Je te remercie de nous confier la tâche de défendre la Région Île-de-France à l'assemblée et au Sénat, ce que nous faisons en général, mais, comme cela a été rappelé, la Région Île-de-France est vue comme une poule aux œufs d'or qu'il convient de plumer au bénéfice de la province.

**M. le Président**

Une vache à lait.

**M. DALLIER (LR-DVD)**

Ou une vache à lait. Et quand nous arrivons déjà à limiter les dégâts pour qu'on ne nous en enlève pas trop, c'est déjà bien. Imaginer que nous allons réussir, effectivement, dans la loi de finances à venir, à sortir la Métropole des difficultés dans lesquelles elle est, franchement, je ne m'engagerai pas là-dessus, et je pense d'ailleurs qu'au Sénat, c'est encore plus difficile qu'à l'Assemblée nationale.

Ceci étant dit, je voulais juste soulever un problème pour 2019, qu'il conviendrait peut-être de mettre sur la table dès maintenant : les dotations d'intercommunalité des EPT, l'année prochaine, normalement, c'est terminé. Alors, effectivement, la Métropole pourrait décider de figer la situation, alors que la loi dit aujourd'hui le contraire, mais, même si nous décidions de figer la situation, ce qui limiterait les dégâts, nous ne ferions qu'enkyster une inégalité qui a été inscrite dans la loi. Je rappelle en effet que les EPT qui se sont constitués et qui n'étaient pas sur la base d'une intercommunalité préexistante n'ont bénéficié de rien : c'est le budget de la Métropole qui a vu la somme équivalente transférée, ce qui fait que – et je vais plaider pour l'EPT le plus pauvre de la MGP, l'EPT Grand Paris Grand Est –, dès cette année, nous sommes quasiment la tête sous l'eau, et, l'année prochaine, si nous perdions les 2,4 millions de l'ancienne intercommunalité Clichy-Montfermeil, nous sommes noyés. Donc vous voyez que la Métropole a des problèmes, les EPT vont avoir des problèmes, nos communes ont des problèmes : nous sommes dans une situation qui est inextricable à tous les niveaux.

**M. le Président**

Merci, Philippe. Les problèmes se cumulent et nous les rencontrons toutes et tous dans nos communes d'abord, tu fais bien de le dire, mais malheureusement aussi à la Métropole et dans les territoires également.

J'ai Stéphanie DAUMIN, puis Gérard COSME. Patrick, t'es-tu retiré ? Tu n'es plus inscrit. Stéphanie DAUMIN.

**Mme DAUMIN (FG)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues, dans cette période d'incertitude concernant l'issue de la refonte du Grand Paris, les institutions locales sont invitées à faire la preuve incontestable de leur utilité au service des habitants. Alors que les prises de position se multiplient en faveur de tel ou tel scénario, de la suppression de tel ou tel échelon – cela change un peu tous les jours, celui qui arrive à suivre nous expliquera –, le bien-fondé de chaque institution va être interrogé au regard de sa réponse aux enjeux auxquels elle doit répondre, aux enjeux auxquels nos populations sont confrontées. Or, notre groupe politique s'interroge sur la capacité de la Métropole à relever pleinement le défi de la réduction des inégalités et de l'amélioration du cadre de vie de tous ses habitants. Le succès médiatique des opérations « inventons la Métropole » et du fonds d'investissement métropolitain est réel, et celles-ci participent indéniablement de la richesse de tous les territoires. Pour autant, la labellisation par la Métropole

d'investissements privés n'est pas une réponse en soi aux besoins des habitants et au recul des inégalités, car la Métropole, premier de cordée en matière de création de richesses, et également la championne des inégalités. Nous savons bien que la richesse métropolitaine ne ruisselle pas naturellement et que la Métropole a un rôle à jouer par ses actions plus concrètes sur des critères objectifs, sans quoi les inégalités continueront de se creuser. Nous avons donc là une importante responsabilité.

De ce point de vue, le budget 2018 s'est bâti dans des conditions difficiles, nous le savons bien, comme dans nos communes et nos EPT. Nous voterons un vœu en ce sens tout à l'heure. Je souhaite toutefois manifester un peu mon étonnement sur la perspective de stagnation du produit de la CVAE, puisque nous lisons un peu partout dans la presse le fait qu'il existe une croissance prévisionnelle pour 2018 d'environ 2 %. Or, quand nous savons sur quoi la CVAE est assise, j'avais un peu la faiblesse de penser que, pour la puissante Métropole du Grand Paris, cela pourrait se traduire par une hausse du produit de CVAE. D'ailleurs, nous avons eu une communication des bases dans les territoires, et cela se traduit bien souvent par une augmentation réelle, effective du produit de CFE dans les territoires. J'aurais donc souhaité avoir quelques informations là-dessus. Ce sera d'autant plus important que l'usage des crédits par la Métropole a jusque-là plutôt eu tendance à arroser là où c'est déjà mouillé, notamment pour respecter le principe de politique de neutralité budgétaire que nous nous sommes fixé, qui a été rappelé tout à l'heure, et toute dynamique fiscale, et donc tout nouveau produit généré pourrait être l'occasion justement d'opérer un peu de péréquation dans notre territoire métropolitain. À ce sujet, le fonds d'investissement métropolitain manque encore de clarté dans ces critères d'attribution, puisque son règlement prévoit effectivement qu'il est censé contribuer à la réduction des inégalités au sein de l'aire métropolitaine, mais cela peine parfois un peu à s'incarner. Une analyse, d'ailleurs, de l'attribution au cours des deux précédentes années de ce fonds métropolitain par collectivité serait intéressante à réaliser. Cela nous en donnerait une vision globale. Je vous invite donc, Monsieur le Président, à regarder cela.

En conclusion, si notre groupe votera cette année encore en faveur du budget, c'est dans une idée de revendiquer des garanties réelles en matière de réduction des inégalités et de se doter, à travers les outils réglementaires, au-delà du budget, qui sont à notre disposition, notamment le SCOT et le PMHH, de projet ambitieux en termes de développement police entré que de notre territoire métropolitain, le mieux à même d'assurer à chacun de ses habitants toutes les aménités d'une Métropole inclusive en termes d'emploi, de transport, d'accès à la nature, de service public, etc. Merci de votre attention.

#### **M. le Président**

Merci, Stéphanie. Alors, j'ai Gérard COSME, Patrick BRAOUEZEC, Philippe LAURENT, David BELLIARD et Jacques JP MARTIN. Essayez de rester concis et de respecter les temps de parole. Gérard.

#### **M. COSME (PS-DVG)**

Oui, Patrick, cela va être très court. Je rebondissais sur l'intervention du sénateur DALLIER pour dire que cette réalité qu'il dénonce, donc la fin de la DIC, pour l'année prochaine, pour les territoires, concerne huit territoires pour une valeur globale, au niveau de la Métropole, de 53 millions d'euros. Pour le seul territoire d'Est Ensemble, c'est 9,2 millions d'euros. Nous ne pouvons donc pas imaginer la construction des budgets 2019 dans nos territoires sans trouver une réalité et une solution sur cette situation. Merci.

### **M. le Président**

Merci, Gérard. Tu sais, quand nous avons participé au vote de la loi NOTRe, quand nous avons vu comment cela s'est passé et quand nous avons vu comment le gouvernement a répondu aux questions que nous, parlementaires, nous posions à l'époque, nous comprenons ce qui se passe aujourd'hui. Cela a été vu pas plus loin que le bout du nez. Je me souviens des simulations que nous avons demandées, et la manière dont elles ont été faites et par quel service elles ont été faites : c'était quand même assez surprenant. Il ne faut donc pas s'étonner aujourd'hui que nous soyons les victimes de quelque chose qui a été voté et qui, dès le départ, était voué à ne pas fonctionner au niveau des espérances d'une Métropole de 7 millions d'habitants. Le problème, c'est que quelqu'un ait le courage de changer la loi dans le bon sens. J'espère donc que le vœu que nous allons discuter tout à l'heure sera un moyen d'expression, un appel au secours de la Métropole, parce que c'est un appel au secours. Nous sommes bien dans ce que nous faisons. Nous faisons notre travail, vous êtes tous constructifs. Nous faisons des choses positives. Malheureusement, ce qui nous a été mis à disposition pour fonctionner ne suffit pas, donc nous appelons au secours.

Philippe LAURENT. Monsieur le Maire, je ne sais pas où tu es.

### **M. LAURENT (UDI-UC)**

Je suis en face de toi. Merci, Monsieur le Président. Je voudrais, au nom du groupe UDI, d'abord remercier nos collègues Gilles CARREZ, Denis BADRÉ et Jean-Yves LE BOUILLONNEC, et vous dire à tous que le groupe UDI votera naturellement à la fois le compte administratif et le budget qui nous est présenté, ainsi que le vœu. Je voudrais aussi dire, mais cela a déjà été très bien dit par les uns et les autres, que ce qui se passe et ce qui va probablement se passer malheureusement en 2019 avait été plus ou moins anticipé par un certain nombre d'entre nous dès le départ. La viabilité financière de la Métropole reposait en effet dès le départ sur le cadeau de naissance, évoqué tout à l'heure par Gilles, de 80 millions d'euros et, naturellement, la dynamique économique, qui permettait la progression régulière de la CVAE. La dotation nette a disparu, puisque la Métropole a su choisi d'assurer la neutralité pour les territoires. Je voudrais quand même faire remarquer que la dotation de compensation de la part salaire de la taxe professionnelle continue de baisser. Cette année, la baisse est de 2,3 %. Ceci vient d'ailleurs, mes chers collègues, contredire quelque peu les affirmations que nous entendons, de manière régulière, de la part des représentants de l'État. Oui, les dotations aux collectivités locales baissent. Nous avons d'ailleurs publié hier, au titre de l'AMF, une carte qui montre que 16 000 communes sur 36 000 ont connu ou connaissent en 2018 une baisse de leurs dotations.

Le deuxième point, c'est la CVAE. Stéphanie DAUMIN s'est interrogée tout à l'heure sur la non-corrélation apparente entre la progression, ou la non-progression, de la ressource de CVAE avec l'activité économique telle qu'elle a pu être décrite. La Métropole a un poids économique important dans notre pays et, par conséquent, l'activité économique de la Métropole se développe également. Nous pouvons donc être étonnés de cette diminution de la CVAE. Un élément d'explication réside naturellement dans la différence, en tout cas l'augmentation de la part des locaux industriels, qui sont peu nombreux sur la Métropole. Nous perdons là probablement un peu de base, mais ceci devrait être compensé par la croissance des autres secteurs, et notamment sur les secteurs de services. Par conséquent, le fait que nous n'ayons pas, en tout cas pas à ma connaissance, d'informations précises sur la CVAE – comme d'ailleurs l'ensemble des autres collectivités territoriales qui perçoivent la CVAE – est quand même un vrai souci, un vrai problème de transparence en matière de finances locales. Il faut là aussi que les parlementaires travaillent cette question. Cela n'intéresse pas simplement l'Île-de-France mais tous les territoires.

Nous l'avons dit, si le budget 2018 peut être équilibré, c'est grâce aux excédents 2017. Quand nous n'aurons plus d'excédent, il ne pourra bien sûr plus être équilibré. Je voudrais souligner, mais Gérard COSME l'a dit, qu'il ne faut pas se laver les mains de cette situation, car cela ne concerne pas que la Métropole. À un moment donné et très rapidement, cela va concerner les territoires et, par ricochet, l'ensemble de nos communes. Nous pouvons d'ailleurs regretter, j'ai essayé de l'introduire dans la réflexion, que les réflexions sur la réforme fiscale en cours d'élaboration et de discussion, notamment dans la mission RICHARD-BUR, ne prennent aucunement en compte la spécificité de notre système métropolitain. Je voudrais proposer – je crois d'ailleurs que nous avons décidé de le faire et je ne sais pas si nous avons avancé sur la question – que nous ayons aussi une approche consolidée Métropole, territoires et communes sur la situation réelle du bloc local au niveau de la Métropole. Nous pourrions montrer cela, parce qu'aujourd'hui, à la limite, si je suis le gouvernement, je n'ai qu'à dire que la Métropole n'a qu'à ne plus assurer la centralité, ou même n'a qu'à réduire ces dotations. Pourquoi pas ? Mais cela a des conséquences sur les autres. Les territoires mêmes, en tout cas pour certains d'entre eux, connaissent aussi des tensions budgétaires. Je crois qu'il faut que nous ayons cette approche consolidée Métropole, territoires et communes et qu'un travail soit fait très rapidement pour faire prendre conscience en effet que la situation ne peut pas perdurer sur l'ensemble du bloc local de la Métropole. Voilà, Monsieur le Président. Merci de votre attention.

#### **M. le Président**

Merci, Monsieur le Secrétaire général de l'Association des Maires de France. Je suis d'accord avec toi, il n'y a pas de souci. Plus nous serons nombreux à conduire les actions... mais ces actions doivent être fortes, parce que si nous continuons à les gérer, comme le disait CARREZ tout à l'heure, par rapport à la province, ce n'est même pas la peine de discuter. Voilà le problème.

J'ai Patrick BRAOUEZEC, David BELLIARD, Éric CESARI, JP MARTIN, Daniel BREUILLER. Continuez à vous inscrire. Patrick BRAOUEZEC.

#### **M. BRAOUEZEC (FG)**

Très rapidement, parce que je me retrouve à la fois dans la courte intervention de Gérard COSME et dans celles de Stéphanie et de Philippe, mais ce n'est pas sur le budget que je partage, y compris de la présentation de Gilles, c'est sur le vœu. Personnellement, j'aurais préféré que nous puissions prendre un peu de temps. Ce vœu, nous l'avons suggéré, il avait été suggéré au bureau. Il a peut-être été vu avec les Présidents de groupe, mais il aurait en tout cas mérité une circulation au niveau des Maires et des Présidents d'EPT avant ce conseil. Je pense que ce serait plus raisonnable de le reporter, même si nous pouvons effectivement interpeller les parlementaires et le gouvernement par rapport à la situation que nous vivons aujourd'hui au niveau de cette Métropole du Grand Paris. Je crains que les conséquences de ce vœu se fassent au détriment du bloc communal que sont les villes et les EPT. S'il était maintenu dans le vote de cette assemblée, pour ma part, je ne le voterai pas.

#### **M. le Président**

Bien, merci. David BELLIARD.

#### **M. BELLIARD (EC)**

Merci, Monsieur le Président. Au nom du groupe des élus écologistes et citoyens, je tenais à remercier pour le travail effectué. Une fois encore, nous voterons le compte administratif et le budget qui nous sont présentés. Nous le votons car nous pensons important de permettre à notre institution de continuer à

travailler, et notamment sur deux de ses missions, qui, pour nous, sont essentielles et fondamentales : d'une part, celle d'investir dans la transition écologique et d'apporter les réponses aux enjeux climatiques et environnementaux ; d'autre part, d'être – et cela a d'ailleurs été souligné dans les interventions précédentes – un outil de rééquilibrage des inégalités sociales et territoriales, puisque notre Métropole connaît le paradoxe, assez classique d'ailleurs, d'être en même temps un territoire très riche et marqué par de très fortes inégalités et fractures territoriales. Ce rééquilibrage doit se faire, selon nous, via des transferts financiers entre les territoires les moins favorisés et ceux qui le sont plus.

Pour ce dernier point, plusieurs conditions doivent être remplies : d'abord, que notre Métropole puisse bénéficier de ressource pérenne, importante, et que nous sortions d'une fragilité financière structurelle qui nous empêche de déployer ces politiques de rééquilibrage. Aujourd'hui, l'obligation de neutralité budgétaire pour les communes est un frein à ce rôle de rééquilibrage et de réduction des inégalités, et il n'est en effet pas possible d'envisager aujourd'hui des transferts de ressources financières significatives. À cela s'ajoute l'absence de certitude sur nos ressources futures. Nous sommes dans l'obligation de constituer des réserves de sécurité pour pouvoir assurer *a minima* nos missions dans les prochaines années, sans compter les prochains transferts de compétences dont va hériter la Métropole et qui ne sont pas aujourd'hui financièrement dotés. Notre institution ressemble de plus en plus un géant sans bras, sans possibilité d'agir, et cette situation est pour nous inadmissible. C'est la raison pour laquelle nous avons participé à l'élaboration du vœu qui nous a été distribué et que, bien évidemment, nous voterons, demandant au gouvernement d'assurer la pérennité des ressources de la Métropole.

Enfin, dernier point très rapide : il est, de notre point de vue, nécessaire d'accompagner les petites communes et celles qui ont des difficultés à candidater du fait de la complexité des exigences de dossier de procédure pour le fonds d'investissement de la Métropole. En effet, très peu, voire pas, de nouvelles candidatures ont été reçues cette année. Ce sont les mêmes communes qui recandidatent. C'est, de notre point de vue, un problème. Je vous remercie.

#### **M. le Président**

Merci, David. Cela a changé : il y a maintenant Éric CESARI, JP MARTIN, Daniel BREUILLER. Quelqu'un a disparu, je ne sais pas qui c'est. Si quelqu'un veut s'inscrire, il peut s'inscrire.

#### **M. CESARI (LR-DVD)**

Merci, Monsieur le Président. Je m'exprime évidemment en qualité de Président du groupe Les Républicains et divers droite. Au nom de ce groupe, j'annonce évidemment que nous voterons sans problème le compte administratif, le budget et les éléments qui ont été présentés par nos collègues, et en particulier Gilles CARREZ, dont je salue encore une fois le travail. J'ai évidemment entendu Jean-Yves LE BOUILLONNEC et Denis BADRÉ. Il n'y a aucune raison que nous ne partagions pas et les analyses et les interrogations, évidemment les inquiétudes, qui ont été soulevées par les uns et par les autres. Les partager, mais aussi les transcender, et donc j'appelle à un vote positif de manière à ce que nous défendions nos positions, au nom du vœu dont nous allons débattre. D'autres se sont exprimés déjà sur ce sujet, je ne peux qu'anticiper le débat qui va d'avoir lieu pour dire que le groupe LR, ce matin, a décidé de voter ce vœu, en précisant qu'il nous appartient de préserver aussi les finances des autres collectivités. C'est donc bien dans l'état d'esprit qui a été débattu ce matin, pour dire que les mesures qui doivent être prises par le gouvernement doivent se faire sans porter préjudice aux moyens financiers des collectivités constituant la Métropole ou étant sur le



territoire de la Métropole. C'est cette partie-là qui doit nous réunir et doit nous permettre de voter ce vœu quelles que soient les interrogations et les inquiétudes que nous avons par ailleurs.

#### **M. le Président**

C'est quand même le bureau unanime qui a décidé de présenter le vœu, ce n'est pas moi. Ensuite, il n'y en a plus que deux : Jacques JP MARTIN et Daniel BREUILLER.

Oh, tu sais, pour lancer un appel au secours, il suffit de dire : « au secours ! ». Et nous disons : « au secours », c'est tout. Ce vœu, ce n'est rien que cela. Et moi, je lance un appel au secours, sinon il y aura un autre Président qui dirigera la Métropole avec d'autres budgets. Bien. Parce qu'il y en a ras le bol, de tout cela.

Jacques JP MARTIN, Daniel BREUILLER, Catherine BARATTI-ELBAZ. Mais tu t'es déjà exprimée favorablement, non ? Excuse-moi. Après, il n'y en a plus ? Nous pourrions voter ? D'accord. Parce qu'il faut que je sorte, après. Jacques JP MARTIN, à toi, et après Daniel BREUILLER.

#### **M. MARTIN (LR-DVD)**

Monsieur le Président, je ne serai pas long. Tout d'abord, mon Président de groupe a annoncé notre soutien au rapport concernant notamment le budget, et il est évident que je suis plus que solidaire. J'ai été très intéressé par les interventions de mes collègues concernant ce budget.

Concernant le vœu, que nous venons d'esquisser, il existe un véritable problème : je l'ai toujours dit, la Métropole ne s'en sortira que si elle joue collectif avec les communes et les territoires. C'est bien l'ensemble du dispositif qu'il faut protéger et, peut-être, sauver d'une situation ubuesque qui est le résultat que nous avons d'ailleurs annoncé quand la loi NOTRe a été votée. Nous avons annoncé, les uns et les autres, ce qui pouvait arriver. L'analyse qui a été faite par Gilles CARREZ me semble particulièrement claire et surtout vraie. Concernant le vœu, je pense qu'il serait bon de parler, si vous en étiez d'accord, dans les deux derniers paragraphes, d'une analyse consolidée du système financier entre la Métropole, les communes et les territoires. Ce qui vient d'être dit nécessite, lors de la prochaine commission des finances, cette analyse, parce que nous ne pouvons pas approcher ce problème-là séparément les uns des autres. Nous sommes tous dans le même bateau. Et quand on touchera à l'un, on touchera au reste. Par conséquent, cela nécessite une approche collective. Au lieu de parler de collectivité, je tiens à vous dire que l'EPT, contrairement à ce qui vous a été dit, n'est pas une collectivité. Par conséquent, à mon avis, dans le vœu, il faut citer clairement les communes, les territoires et les EPT. Il ne faut pas parler de collectivité. Nous sommes dans une situation qui n'est pas celle proposée dans l'amendement à vœu. Voilà ce que je voulais vous dire.

#### **M. le Président**

Merci, Jacques. Catherine BARATTI-ELBAZ, Madame la Présidente.

#### **Mme BARATTI-ELBAZ (PS-DVG)**

Monsieur le Président, quelques mots, effectivement, comme Président de groupe sur, d'abord, les éléments budgétaires. Je voudrais d'abord saluer le trinôme LE BOUILLONNEC-BADRÉ-CARREZ qui, même en changeant de fonction, continue à bien travailler ensemble, et c'est aussi à l'image de ce que nous faisons : faire avancer cette Métropole. C'est donc notre troisième budget, et c'est le plus compliqué peut-être, celui avec lequel nous avons le plus de mal à nous projeter dans l'avenir et à continuer à avancer, alors que, parallèlement, nous prenons de plus en plus de compétence et nous avançons sur nos schémas stratégiques.

Nous l'avons déjà dit lors de l'examen préalable et au bureau, nous regrettons pour notre part la faiblesse de l'enveloppe réservée à ce stade au FIM, et le non-engagement à ce stade que le FIM contribue encore plus à sa mission de rééquilibrage territorial, et donc ne prévoit pas d'adosser ses aides au potentiel fiscal des communes. Nous aurons sûrement l'occasion d'y revenir, mais cela nous paraît effectivement urgent aujourd'hui, au vu des difficultés particulières que traversent certaines de nos communes, et en particulier les Maires de ces communes, qui l'on dit publiquement et à plusieurs reprises ces dernières semaines et ces derniers mois.

Concernant le vœu, puisque de fait, nous avons mené les deux débats en même temps, nous vous remercions de l'amendement qui a été proposé par notre groupe qui a été effectivement repris dans le texte, indiquant que la Métropole est un levier de rééquilibrage territorial par l'investissement – et je suis d'accord sur cet aspect-là. Je rappelle qu'effectivement, ce vœu a été sollicité par le bureau, par la majorité des élus présents au bureau, et nous sommes ravis qu'il soit présenté aujourd'hui dans cette séance du conseil métropolitain, car, oui, il y a urgence à défendre le budget de la Métropole. Les élus du groupe voteront donc ce vœu. Je vous remercie.

**M. le Président**

Merci infiniment des soutiens des groupes. Nous allons discuter du vœu tout à l'heure, s'il vous plaît, parce que Jacques a émis des idées et Patrick a eu une réaction très forte. Il faut en discuter, c'est la démocratie, et je vais dire ce que j'en pense, si vous le voulez bien, tout à l'heure, mais, avant, il faut que nous votions le compte de gestion. Dernier intervenant, Daniel BREUILLER, et après nous passons au vote du compte de gestion

**M. BREUILLER (EC)**

Merci. Je n'ai pas grand-chose à ajouter, puisque David BELLIARD a donné la position de notre groupe, et, comme lui, je voterai.

**M. le Président**

Merci d'avoir parlé, alors !

**M. BREUILLER (EC)**

Je voulais juste quand même dire quelque chose, Patrick, parce que c'est un moment très important. Ce n'est pas le budget de cette année le plus difficile, ce sera le budget de l'année prochaine.

**M. le Président**

C'est exact.

**M. BREUILLER (EC)**

C'est vrai qu'avec la baisse de la DCPS, la suppression de la dotation de solidarité intercommunale, la suppression de la taxe d'habitation, nous vivons depuis des années une attaque sans cesse renforcée contre l'autonomie fiscale des collectivités territoriales et des EPCI. Chers collègues, chaque année nous nous le disons, chaque année nous protestons. Je voterai le vœu, je pense qu'il est bienvenu : il faut le voter, mais je crois aussi que, vraiment, le débat à mener est celui de la défense d'une République décentralisée, et cette République décentralisée est mise à mal par la transformation. Je tenais donc à le dire parce qu'il y a deux ans, 50 tracteurs ont obtenu 3 milliards en venant manifester devant l'Élysée. Je rêve pour ma part que

131 balayeurs municipales viennent dire aussi les attentes des collectivités municipales, territoriales et métropolitaines et qu'il faut que les collectivités gardent le moyen de répondre aux besoins de leurs habitants.

*Applaudissements.*

**M. le Président**

Merci, Daniel. Je voudrais que nous agissions dans l'ordre, parce que vous avez mélangé, mais c'est normal, parce que LE BOUILLONNEC, BADRÉ et CARREZ ont aussi un peu mélangé les choses, le vœu et les dispositions budgétaires. Je dois donc d'abord vous faire voter sur le compte de gestion 2017 présentée par Jean-Yves LE BOUILLONNEC. Je pense qu'il n'y a plus d'intervenants, puisque vous êtes intervenus, de manière générale, sur tous les sujets. Qui s'abstient ? Qui est content ? Merci. Unanimité.

*Le compte de gestion 2017 est voté à l'unanimité des suffrages exprimés.*

12. Compte administratif 2017 et affectation du résultat

**M. le Président**

Maintenant, je vais quitter la salle, parce que la loi est la loi. Il s'agit du compte administratif 2017. Je passe la parole au Président SANTINI, et je reviendrai, si vous le voulez bien, si vous souhaitez voter le compte administratif.

*M. OLLIER quitte la salle.*

**M. SANTINI (UDI-UC)**

Merci, Président. Nous attendons la sortie. Le débat a eu lieu, nous pouvons passer au vote. Qui est contre le vote du compte administratif ? Merci. Qui s'abstient ? Merci. Le compte administratif est donc voté à l'unanimité. Il faut demander au Président de revenir.

*Le compte administratif est accepté à l'unanimité des suffrages exprimés.*

*M. OLLIER revient dans la salle.*

Monsieur le Président, j'ai l'honneur de vous rendre compte : l'assemblée a voté à l'unanimité le compte administratif. Félicitations.

**M. le Président**

Merci, Monsieur le Président, et merci à toutes et à tous de votre confiance. Ce n'est pas la confiance vis-à-vis du Président, c'est la confiance vis-à-vis de vous tous d'abord, et la confiance vis-à-vis de toutes les équipes qui travaillent sous l'autorité de l'équipe des finances, LE BOUILLONNEC, BADRÉ et CARREZ, et toute l'équipe qui est derrière moi. Je ne citerai pas les noms, mais je les remercie très sincèrement.

13. Présentation du Rapport sur le Développement durable 2017

**M. le Président**

Avant de discuter du vœu, nous devons voter le budget, bien entendu. Avant de voter le budget, il est nécessaire, c'est la loi qui le prévoit, de voter les deux rapports qui vous sont successivement présentés par Daniel GUIRAUD sur le développement durable, et par Geoffroy BOULARD sur la situation en matière d'égalité entre femmes et hommes. La loi nous impose de voter ces deux rapports avant de voter le budget. Je passe la parole à Daniel GUIRAUD. Faisons-nous concis ?

**M. GUIRAUD (PS-DVG)**

Nous allons faire concis.

**M. le Président**

Merci, Daniel, ce n'était pas mal.

**M. GUIRAUD (PS-DVG)**

Ce rapport, vous l'avez reçu, c'est une synthèse, une compilation, ce que, dans le domaine musical, nous pourrions appeler un *medley*, un *best of* de tout ce que nous avons fait depuis l'an dernier. Suite à l'exigence du Code général des collectivités prend compte ce rapport, je vais donc vous en faire grâce en termes de résumé, y compris synthétique, pour dire simplement que, dans le droit fil de l'activité dans le domaine du développement durable, avec les autres Vice-présidents responsables du secteur environnement et le Président de la Métropole, lundi dernier, le 9 avril, aux Lilas, nous avons tenu une conférence métropolitaine sur le plan climat air-énergie métropolitain, d'autant plus intéressante qu'elle a réuni des partenaires divers et variés du domaine de l'entreprise, des élus, des universitaires, des scientifiques et des institutions financières.

**M. le Président**

Il y avait plus de 300 personnes.

**M. GUIRAUD (PS-DVG)**

Je pense que nous sommes en train d'acquérir une certaine forme de crédibilité dans le domaine de la lutte pour l'environnement.

**M. le Président**

Merci. Celles et ceux qui en doutent ont sur le bureau le rapport du PCAEM, qui fait à peu près 3 kg et qui est plus lourd que le Code du travail, et qui est quand même une réussite exceptionnelle de nos équipes, qui ont réussi à rédiger ce document en un temps record avec le peu de personnes qui y ont travaillé. Je crois que nous pouvons encore les remercier et les applaudir, tout en applaudissant Daniel. Merci beaucoup.

*Applaudissements.*

Alors, sur ce rapport, y a des avis contraires ? Y a-t-il des abstentions, sinon nous le prendrions mal ? Il n'y en a pas. Unanimité. Merci. Excusez-moi, je n'avais pas regardé les interventions. Je ne pensais pas qu'il y avait des interventions sur quelque chose qui avait déjà été discuté. Nous avons Jacqueline BELHOMME et Jacques CHAUSSAT. Allez-y. Jacqueline, excuse-moi.

### **Mme BELHOMME (FG)**

Cela va être rapide, Monsieur le Président, chers collègues. Le groupe Front de gauche se félicite de l'action de la Métropole en matière environnementale. Son engagement politique pour la qualité de l'air, la résilience de notre zone urbaine est pour l'instant à la hauteur de ses ambitions, et nous pouvons toutes et tous nous en féliciter. Je tiens donc, au nom du groupe, à remercier évidemment les équipes administratives, qui font un énorme travail, avec un effectif réduit. Nous avons donc un avis positif sur ce rapport, même si sa lecture soulève quelques questions sur les autres travaux de notre assemblée à venir. D'ici 2019, la MGP adoptera deux textes : le SCOT et le PMHH, et nous entrerons alors dans le vif du sujet politique, mais aussi environnementale. Alors, oui, le plan climat air-énergie donne des objectifs et un cadre stratégique ambitieux, mais si les Métropolitains mettent toujours près d'une heure trente par jour pour se rendre à leur travail, nous passerons à côté du fond du problème. Et si nous continuons à construire sans imposer un seuil d'espaces verts ou sans prendre en compte les problématiques de gestion de l'eau, nous contribuerons à maintenir la pollution. De même, la concentration de bureaux et de locaux professionnels du secteur tertiaire à l'ouest et de logements à l'est et au nord de la Métropole est un problème environnemental. La carence en logements sociaux et le montant exponentiel des loyers dans certaines zones sont aussi des problèmes environnementaux. Pour nous, la Métropole doit soutenir l'encadrement des prix du foncier dans les collectivités volontaires, et nous pensons aussi qu'elle doit faire pression sur l'État pour qu'il tienne ses engagements vis-à-vis du Grand Paris Express, dont nous n'acceptons toujours pas le retard annoncé. Tout cela reste à concrétiser dans le SCOT et le PMHH, et le groupe Front de gauche ne se contentera pas d'une compilation de bonnes intentions.

Ce rapport de développement durable évoque aussi la production de documents de mobilité 2030, en partenariat avec le forum métropolitain et la Ville de Paris, et cela renvoie encore à la question sur les problématiques de politique globale : comment ces réflexions seront-elles intégrées dans le SCOT et le PMHH ? Nous nous interrogeons aussi sur l'association de l'État à cette démarche, sachant qu'il est acteur incontournable de ces questions.

Ce rapport sur le développement durable montre bien l'engagement de la Métropole et des Maires sur les questions environnementales, mais la politique du développement durable se déclinera aussi dans ses textes stratégiques. Ce qui en ressortira sera un meilleur indicateur de la volonté globale de changer notre Métropole. Je vous remercie.

### **M. le Président**

Merci. Jacques CHAUSSAT.

### **M. CHAUSSAT (UDI-UC)**

Merci, Monsieur le Président. Le rapport développement durable 2017 souligne bien les volontés et les actions de qualité engagées pour jeter les bases d'une construction métropolitaine au service de ses habitants. L'enjeu est bien là. L'année 2017 fut heureusement conclue par l'adoption du plan climat air-énergie, qui inscrit notre Métropole dans le chemin difficile mais exaltant de l'application des accords de Paris à partir de ses 131 communes ainsi mobilisées. Il s'agit maintenant de passer rapidement à la phase opérationnelle afin d'améliorer au plus vite les conditions d'existence de ses habitants. Nous pouvons tous nous en féliciter et remercier les acteurs de cette belle construction, notamment Daniel GUIRAUD et Daniel BREUILLER.

Ceci étant, si les fondations de l'édifice développement durable sont dorénavant solides – les actions déployées en témoignent –, il nous faut poursuivre avec intensité mais aussi lucidité les travaux préparatoires au plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement, sujet particulièrement délicat, sujet particulièrement difficile, très sensible pour nos communes. Ce schéma devra bien évidemment s'inscrire dans la cohérence du projet politique que constituera le SCOT métropolitain.

Il nous paraît par ailleurs essentiel que l'esprit de solidarité entre les territoires soit affirmé, et que la recherche permanente de la cohésion sociale soit au cœur des actions développées. Pour ce faire, nous avons un besoin urgent de clarification sur notre devenir institutionnel, car les incertitudes actuelles sont préjudiciables à l'engagement. C'est aussi à ce prix que nous serons en situation de bâtir une Métropole exemplaire, responsable, soucieuse du présent, de l'avenir et de l'épanouissement de ses habitants.

**M. le Président**

Parfait, merci, Jacques, d'avoir respecté les délais et d'avoir dit des choses fort intéressantes. Bien. Le débat est terminé sur ce rapport. Je le soumetts aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ?

*La délibération est acceptée à l'unanimité des suffrages exprimés.*

**M. le Président**

Merci de cette belle unanimité. Jacqueline, nous avons entendu ce que tu as dit et nous en tiendrons compte, j'espère, dans les commissions auxquelles tu participes, car c'est aux commissions que ce genre de problèmes doit être évoqué, pour que ceux-ci reviennent ensuite au Bureau de la Métropole.

14. Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

**M. le Président**

Rapport suivant, avant de voter le budget. Geoffroy BOULARD, sur le rapport en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

**M. BOULARD (LR-DVD)**

Merci, Monsieur le Président. Vous connaissez évidemment le principe d'égalité hommes-femmes, qui est inscrit dans notre Constitution depuis 1946 et qui est le premier article de la Constitution de 1958 – je tiens à le rappeler –, et qui a été précisé par des lois de 2012 et de 2014. Il convient donc, avant de passer au vote du budget, que nous nous intéressions à ce rapport relatif au fonctionnement de l'administration et aux orientations prises par l'administration de la Métropole en la matière.

Il faut bien dire qu'en matière de ressources humaines, les effectifs s'établissent à 43 titulaires et non titulaires au 31 décembre 2017. Le taux de féminisation est de 65 %. La plupart des postes ouverts nécessitent une expertise précise, spécifique, et la politique du recrutement limitée met exclusivement l'accent sur l'expérience et les compétences des candidats. Je rappelle que dans la fonction publique territoriale, la part des femmes qui occupent des postes à des emplois fonctionnels n'est que de 35 %.

Je vais être assez bref, parce que vous avez également ce document sur vos tables. À ce stade, aucun télétravail n'a été mis en place. Il n'y a pas eu de demande de temps partiel. La totalité des fonctionnaires occupe un poste à temps complet. Je veux aussi préciser que des aides financières sont mises en place et

allouées par le Conseil national de l'action sociale, auquel la Métropole est adhérente pour ses agents – c'est un point important.

Je veux aussi faire un petit point en matière de commande publique, puisque la Métropole du Grand Paris applique le concept et le principe d'éga-conditionnalité pour les entreprises qui veulent soumissionner à des marchés publics. Si celles-ci ont été condamnées pour discrimination, méconnaissance de l'égalité professionnelle ou violation de l'obligation de négociation en matière de respect de l'égalité professionnelle, elles sont privées d'accès aux marchés publics depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2014.

En termes de perspectives et d'initiative, afin de renforcer le respect de l'égalité hommes-femmes dans le cadre des marchés publics, la Métropole renforce l'information en direction de ses entreprises et des candidats soumissionnaires dans leurs obligations en la matière dans les pièces des différentes consultations. La Métropole travaille également à inclure, dans les critères de ces marchés, les clauses d'éga-conditionnalité telles qu'elles ont été formulées par le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, qui préconisent des critères objectifs et non discriminatoires : par exemple, dans ses critères d'analyse d'offres, la Métropole pourra s'inspirer notamment du taux de femmes participant au marché, de l'écart salarial dans l'entreprise ou encore du pourcentage de femmes dans la catégorie à rémunération maximale. Je vous remercie de votre attention sur ce sujet et je vous demanderai naturellement de voter ce rapport.

**M. le Président**

Merci beaucoup. Je le mets au vote, donc. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Unanimité. Je vous en remercie.

*La délibération est acceptée à l'unanimité des suffrages exprimés.*

15. Budget primitif de la Métropole du Grand Paris pour l'année 2018

**M. le Président**

Maintenant, nous arrivons au vote du budget, parce qu'il fallait voter ces deux rapports – et je vous remercie – avant de voter le budget. Le débat a eu lieu sur le budget, n'allons pas le recommencer, bien entendu. Merci d'y avoir participé. Je le soumetts au vote. Qui s'abstient pour le vote du budget ? Qui est contre ? Merci. Unanimité pour le budget. Je pense que vous pouvez vous applaudir, parce que c'est une belle réussite.

*Applaudissements.*

*Le budget primitif pour l'année 2018 est accepté à l'unanimité des suffrages exprimés.*

4/ VŒU DE L'EXECUTIF RELATIF A L'AVENIR BUDGETAIRE ET FINANCIER DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

**M. le Président**

Dans le droit fil du budget, nous vous avons distribué le vœu que nous avons rédigé et, très sincèrement – je ne m'adresse pas spécifiquement à tel ou tel d'entre vous qui sont intervenus, parce que je connais mes amis depuis près de 30 ans que je travaille avec eux –, je voudrais que nous ramenions les choses...

*Brouhaha.*

Excusez-moi, c'est important pour la Métropole. Je ne voudrais pas qu'il y ait de querelles stupides là où il n'y a pas de raison qu'il y ait de querelles. Je veux que nous ramenions les choses à la réalité des choses. Il s'agit, pour le conseil métropolitain, de se plaindre de la situation budgétaire dans laquelle la Métropole se trouve. Un point, c'est tout. Il s'agit d'alerter le gouvernement et de lancer un appel au secours au gouvernement pour qu'il vous fasse en sorte de changer les critères de la loi, qui a été mal votée à l'époque du gouvernement de la loi NOTRe, pour nous donner plus de respiration. Cela concerne autant les communes que les territoires, mais cela concerne la Métropole. Il ne s'agit pas d'enjeux des uns contre les autres. Il ne s'agit pas de parler plus des communes, parce que nous sommes la Métropole des Maires, excusez-moi. Dans ce cas-là, il faut mettre en priorité les communes. Vous allez me dire qu'il faut aussi parler des territoires, mais, moi, je parle de la Métropole, pardonnez-moi, parce que c'est elle qui est en cause entend qu'institution par rapport au mécanisme financier et des lois de finance votées par le Parlement. Ce n'est pas moi qui ai rédigé le corps du vœu, il a été validé par les Présidents des groupes, qui ont donné leur accord. Si cela peut faire plaisir à certains, qui se sont plaints que nous n'ayons pas parlé mieux des institutions qu'ils représentent, je suis d'accord. En bas, dans les deux demandes au Président : « demande à son Président et au bureau de la Métropole de prendre toutes les initiatives nécessaires pour sensibiliser le gouvernement aux difficultés budgétaires rencontrées par la Métropole ». Ce n'est que cela, le vœu. Nous pouvons rajouter : « [...], les EPT et les communes dès 2018 ». Je ne vois aucun inconvénient. Nous rajoutons cela. Arrêtez de suspecter quelqu'un de faire quelque chose contre les autres. Ce n'est pas le problème. C'est d'appeler aux secours tous ensemble pour nous sauver nous, tous ensemble. Deuxièmement : « souhaite que le gouvernement introduise dès les prochaines lois de finances des dispositions relatives aux ressources de la Métropole permettant à celle-ci d'être à la hauteur des ambitions qui ont été mises en elle » – parce que c'est le gouvernement qui les a mises en nous – « sans porter préjudice aux moyens financiers des collectivités constituant la Métropole ». « Collectivités » n'a pas de valeur juridique, en l'occurrence. « Collectivités » représente les communes autant que les territoires, et les territoires autant que les communes. C'est cela, le vœu. C'est ce qui est écrit.

*Intervention hors micro de M. BRAOUEZEC.*

Excusez-moi, c'est celui qui est distribué. Alors arrêtez, M. BRAOUEZEC de me suspecter toujours de vouloir faire du mal à Plaine Commune.

*Intervention hors micro.*

Oui, nous le rajoutons parce que cela n'y est pas : « rencontrées par la Métropole, les EPT et les communes dès 2018 ». Que ce soient des problèmes communs que nous rencontrons tous ensemble. Je demande que nous rajoutions cela à vœu, et je vous demande maintenant, sans débat, de le voter. Qui est d'accord pour le voter ? Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Attendez, nous avons des abstentions. Nos collègues ont le droit de s'abstenir. Sur 209 membres du conseil, cinq abstentions. Je vous remercie. Il n'y en a pas d'autres ? Le vœu est adopté. Nous ferons en sorte qu'il soit utile autant pour les communes que pour les territoires et la Métropole. Merci infiniment. J'espère que notre appel au secours sera entendu. Je dis cela pour la presse, qui nous écoute.

*Le vœu est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.*



- **Aménagement**

## 16. Plaine Saulnier à Saint-Denis – Définition des objectifs et des modalités de la concertation préalable

### **M. le Président**

Après, Plaine Saulnier. C'est la délibération n° 16. Monsieur SIFFREDI.

*Intervention hors micro de M. BRAOUEZEC.*

### **M. SIFFREDI (LR-DVD)**

Merci, Monsieur le Président. Il s'agit, dans le cadre de notre compétence d'aménagement, en concertation et en cohérence avec l'établissement public territorial de plaine commune, la ville de Saint-Denis et la ville de Paris, qui est propriétaire des terrains, de lancer une opération d'aménagement sous forme de ZAC sur les 12 ha que constitue le site de la Plaine Saulnier, qui accueillera donc, pour les Jeux de 2024, la piscine olympique.

Conformément aux articles L.103-2 et suivants du Code d'urbanisme, nous devons définir les objectifs et les modalités de la concertation. Concernant les objectifs, ils sont :

- d'inscrire le site dans la dynamique de mutation métropolitaine et territoriale en lien avec la construction d'un héritage olympique durable ;
- de contribuer à la création d'une nouvelle attractivité métropolitaine autour d'un équipement sportif de grande envergure ;
- de bâtir un quartier mixte ouvert à tous, alliant les différentes fonctions de la ville (logements, bureaux, équipements publics, commerces, activités économiques et culturelles innovantes) ;
- d'améliorer l'accessibilité du site au reste du territoire métropolitain ainsi que sa desserte interne ;
- de préfigurer la Métropole post-carbone en intégrant les défis du changement climatique aux aménagements du quartier.

Ensuite, nous avons les modalités de concertation :

- information du public sur le projet par voie de presse et sur le site Internet de la Métropole ;
- ouverture d'un registre au siège de la Métropole, de l'établissement public territorial Plaine Commune et en mairie de Saint-Denis, permettant la consignation des observations et propositions du public ;
- organisation d'au moins deux réunions publiques d'information.

Voilà, Monsieur le Président, de quoi il s'agit. Il s'agit donc de prendre connaissance, et cela a été fait, des objectifs poursuivis et d'engager la concertation.

### **M. le Président**

Merci, Monsieur le Président. C'est la première opération de la Métropole dans ce domaine. Je suis ravi que nous la menions en concertation et en collaboration active avec Plaine Commune, Monsieur le Président. Il n'y a pas de souci pour nous en tout cas. Nous sommes tous d'accord. Y a-t-il des interventions ? Non. Y a-t-il des abstentions au vote ? Avis contraires ? Unanimité. Merci.

*La délibération est acceptée à l'unanimité des suffrages exprimés.*

- **Environnement**

17. « Les rencontres agricoles du Grand Paris » (ex-Sentier fermier du Grand Paris) – Convention d'objectifs et de financement avec l'association « Enlarge your Paris »

**M. le Président**

Nous allons accélérer un peu, parce que le temps passe, hélas.

Environnement, c'est la 17<sup>e</sup> délibération. Monsieur BREUILLER.

**M. BREUILLER (EC)**

Il s'agit d'approuver une convention nous permettant d'initier des rencontres agricoles du Grand Paris. L'agriculture urbaine et devenir un incontournable dans de nombreux projets portés par les communes, les territoires et la Métropole. J'étais avant-hier à l'inauguration d'Agrocité à Gennevilliers, et plusieurs dizaines des villes de la Métropole portent des projets d'agriculture urbaine. Le plan climat envisage quant à lui le doublement des productions agricoles sur le territoire de la Métropole, et 3 000 ha de surface supplémentaire pour l'agriculture urbaine.

Pour valoriser les actions qui existent, pour préserver ces surfaces agricoles et les développer, pour accompagner les start-up nombreuses qui se créent, pour élaborer notre propre politique, je vous propose, au nom de l'Exécutif, de conclure un partenariat avec Enlarge your Paris et l'école AgroParisTech afin d'organiser des rencontres agricoles du Grand Paris de septembre 2018 à juillet 2019. Ces rencontres verront des balades urbaines autour des projets agricoles existants, des ateliers de pratique, des conférences de très haut niveau et puis des événements festifs, et notamment une transhumance de moutons urbains, qui se promèneront sur les territoires métropolitains. Je vous invite donc à m'autoriser à lancer ces rencontres agricoles et à signer une convention avec Enlarge your Paris pour l'animer.

Cette convention prévoit un financement de 55 000 euros sur deux ans (27 500 euros en 2018 et autant en 2019). J'ajoute enfin que de très nombreux partenaires attendent cette décision. Je pense à l'École supérieure du paysage de Versailles, aux Jeunes Agriculteurs, à un grand nombre d'associations et de collectivités, qui souhaitent y participer. J'invite enfin, ce sera ma conclusion, les collègues Maires qui sont présents ici ou Présidents de territoires à faire part de leur candidature pour accueillir un de ces événements. Nous aurons le souci aussi de valoriser les expériences qui existent déjà dans le territoire de la MGP. J'ai fini, Monsieur le Président.

**M. le Président**

Excusez-nous, nous réglons des problèmes opérationnels immédiatement.

En tout cas, merci, Daniel, parce que je suis très allant dans les actions que tu conduis. Cela fait partie des choses auxquelles nous devons nous intéresser : le retour de la nature en ville. Dans « Inventons la Métropole », nous avons fait de gros efforts, et dans « Inventons la Métropole n° 2 », nous allons faire encore plus. Si nous pouvons avoir une vingtaine d'hectares de cultures pleine terre dans le concours, nous les aurons. Merci. Y a-t-il quelqu'un qui souhaite intervenir ? Non. Y a-t-il des abstentions ? Non. Avis contraires ? Non. Unanimité. Merci.

*La délibération est acceptée à l'unanimité des suffrages exprimés.*

## 18. Convention de subvention complémentaire 2018 à l'APUR

### **M. le Président**

Daniel GUIRAUD, convention de subvention pour l'APUR.

### **M. GUIRAUD (PS-DVG)**

Il s'agit d'une convention de subvention complémentaire avec l'APUR, pour la préfiguration de la zone circulation basse émission métropolitaine. Avant d'évoquer le pourquoi, je vais évoquer le Combien. Facilement, c'est 90 000 euros, mais, compte tenu du fait que l'État, mécaniquement, affecte 70 % en subventions, la vérité des prix est que cette subvention, en fait, nous coûtera 27 000 euros seulement.

Alors, de quoi s'agit-il ? La ZCBE, que nous appelions auparavant la ZAPA (zone d'action prioritaire pour l'air), puis, dans la loi ROYAL de 2015, la ZCR (zone de circulation restreinte), est un concept européen. Pour situer un peu les choses et le retard français en la matière, je dirai qu'il existe 227 zones basses émissions dans 12 pays européens, dont une en France – en l'occurrence à Paris – et deux autres en préparation (Bordeaux et Grenoble). Nous sommes donc très en retard, et c'est un des éléments qui expliquent que l'État est actuellement sous la menace d'une lourde sanction financière de l'Union européenne pour dépassement des valeurs limites en termes de dioxyde d'azote et de particules fines. Par ailleurs, le Conseil d'État a rendu un arrêt sur une saisine des Amis de la Terre, qui condamne l'État français à accélérer l'action en la matière. C'est donc un peu en cela que nous nous situons.

Pour qu'il y ait une ZCBE, il faut qu'il y ait un PPA (plan de protection de l'atmosphère), qui est en cours d'élaboration et de révision. Nous y participons en tant que Métropole de façon extrêmement assidue. Il faut dire que, dans le cas d'un appel à projets « Villes respirables en cinq ans », dont nous sommes lauréats avec l'État, la ville de Paris, 5 EPT et 2 Conseils départementaux, nous avons mis en place un comité de pilotage et, très récemment, j'ai eu l'occasion de formuler à la Présidente de la Région l'invitation à venir à ce comité de pilotage. La Région, pour la première fois, a été représentée avec la présence du Vice-président DUGOIN-CLÉMENT, qui remplace Chantal JOUANNO. Quel est le périmètre concerné ? C'est un périmètre infra-A86. Ce sont 83 communes, plus Paris. Le principe de base des zones basses émissions, en l'état actuel de la réglementation, et que cela relève, sur le territoire communal, du pouvoir de police du Maire. La loi nous confère donc un rôle d'incitation, d'harmonisation...

### **M. le Président**

De coordination aussi.

### **M. GUIRAUD (PS-DVG)**

Et d'étude que nous allons mener pour essayer de livrer les études d'ici 2019. Nous allons, sans plus attendre, à la fin du mois de juin, réunir une conférence des 83 Maires concernés, et une deuxième conférence d'ici la fin de l'année pour avancer sur ce système – je ne vais pas développer sur ce point – des vignettes critères. Tout à l'heure, notre ami TORO évoquait des questions de problématiques de santé. Je dois dire que nous avons eu l'occasion de travailler, notamment avec la professeure JUST de l'hôpital Trousseau, sur les affections respiratoires sur les bébés et les nourrissons. Nous sommes vraiment confrontés

à un énorme problème en termes d'émissions de particules fines PM 10 et PM 2,5, et de dioxyde d'azote. Voilà le pourquoi du comment de cette convention de subvention.

**M. le Président**

Monsieur le Président, nous connaissons votre compétence, votre engagement et votre passion, mais, là, il s'agit simplement de voter une subvention. Le PCAEM a été voté à l'unanimité en décembre dernier. C'est parfait. Alors, qui s'abstient pour la subvention ? Pardon, elle vient juste de s'inscrire à l'instant. Corinne VALLS et Stéphanie DAUMIN, et après nous passons au vote. C'est juste pour la subvention, ce n'est pas du tout pour parler du fond.

**Mme VALLS (PS-DVG)**

Monsieur le Président, mes chers collègues. Vous parliez à l'instant de l'adoption, en décembre dernier, de notre plan climat air-énergie, et je crois que, de ce fait, notre assemblée a fait unanimement le choix de se fixer des objectifs aussi ambitieux que nécessaire en prévoyant une réduction des gaz à effet de serre à l'horizon 2050. Alors, une ambition qui est attestée peut-être déjà par le nombre de pages de ce document, mais surtout par l'annonce, comme vous l'avez faite tout à l'heure dans vos propos liminaires, Monsieur le Président, de la création d'une commission santé. Nécessité lorsque nous savons que la surmortalité liée à la pollution atmosphérique est estimée à 6 500 décès par an sur le périmètre de la zone dense, et que les professionnels de santé, à l'instar de notre collègue Ludovic TORO, soulignent l'inquiétante augmentation des maladies chroniques respiratoires, notamment chez les plus jeunes. L'urgence sanitaire se fait donc chaque jour dramatiquement plus prégnante.

**M. le Président**

Il s'agit simplement d'une subvention, il ne s'agit pas du débat.

**Mme VALLS (PS-DVG)**

J'essaie d'être rapide, Monsieur le Président, mais, au-delà de la subvention, quelques éléments sont à souligner, et, notamment, il me semble que, dans ce contexte, nous ne pouvons que regretter, voire combattre, les décisions gouvernementales de report de la réalisation d'une grande partie du Grand Paris Express, et les retards cumulés quant aux lignes de transports collectifs qui sont inscrites dans les CPER. Cependant, et nous pourrions dire *a contrario*, il s'agit aussi de souligner que l'État plébiscite la mise en place de ces zones de circulation à basse émission en Île-de-France. D'ailleurs, plusieurs communes métropolitaines font part de leur souhait d'étudier avec la Métropole du Grand Paris la mise en place d'une telle zone sur leur territoire, à l'instar, et j'en veux pour exemple, du vœu qui a été adopté par la ville de Vincennes. La dernière étude menée par AirParif souligne, si besoin en était, la très grande efficacité d'un tel dispositif au cœur de la zone dense. Donc, notre groupe votera avec enthousiasme cette délibération, qui constitue une étape supplémentaire afin d'accompagner ces changements de pratique.

**M. le Président**

Merci, Corinne.

**Mme VALLS (PS-DVG)**

Je termine, Monsieur le Président. Il sera aussi attentif à ce que nous puissions plébisciter davantage les dispositifs incitatifs et coordonner avec la Région Île-de-France l'ensemble de ces éléments, notamment pour

favoriser l'accès des véhicules professionnels à ce type de dispositif et, quelque part, mettre en place un guichet unique. Je crois que tout ceci mis en œuvre sera positivement inscrit pour notre Métropole.

*Applaudissements.*

**M. le Président**

Il ne s'agit que d'une délibération qui concerne le vote d'une subvention. Vous avez eu tout le temps que vous vouliez, les uns et les autres, quels que soient les groupes, républicains ou socialistes, peu importe, pour débattre lors du vote du PCAEM. Excusez-moi, lorsque nous votons une subvention, nous ne revenons pas sur le fond. Nous sommes pour ou contre la subvention, un point c'est tout. Ce n'est pas une occasion pour refaire des discours, excusez-moi, alors que vous avez eu tout le temps qu'il fallait en décembre pour discuter du fond du PCAEM. Excusez-moi de m'emporter, mais alors qu'il est, chacun à d'autres obligations.

*Interventions hors micro.*

Nous sommes dans les délibérations opérationnelles, qui, à mon sens, n'impliquent pas de débat. Qui est pour la subvention ? Levez la main, cela va nous changer un petit peu. Voilà, parfait. Avis contraires ? Abstentions ? Extraordinaire : il n'y en a pas.

*La délibération est acceptée à l'unanimité des suffrages exprimés.*

**M. le Président**

Bien. Parce que c'est une subvention de 90 000 euros, et reste à charge de la Métropole seulement 27 000 euros, puisque l'État nous donne 63 000 euros là-dessus. Je complète ce que tu es dit tout à l'heure.

19. Convention pluriannuelle d'objectifs et de financement avec AirParif – avenant n° 2

**M. le Président**

GUIRAUD Daniel, le même toujours, pour une convention pluriannuelle pour le financement d'AirParif.

**M. GUIRAUD (PS-DVG)**

Pour faire simple, nous avons une convention avec AirParif mais, dans la convention, il y a une affaire dans l'affaire : il faut que, chaque année, nous puissions, par avenant, adopté un programme d'action spécifique. Cette année, pour 2018, nous proposons six axes :

- surveillance de la qualité de l'air ;
- mesure du NO<sub>2</sub> (dioxyde d'azote) ;
- étude de perception qualité de l'air ;
- accompagnement des plans climat air-énergie métropolitain et territoriaux ;
- fonds air-bois et « la Métropole roule propre », qui sont deux dispositifs métropolitains ;
- contribution aux études de préfiguration prévue dans le cadre de « Villes respirables en cinq ans », c'est-à-dire l'affaire précédente, qui relevait de la subvention complémentaire de l'APUR.

J'ajoute, je conclus là-dessus, que nous avons mis en place un dispositif qui s'appelle « AirLab », qui est le premier accélérateur d'innovation pour la qualité de l'air. Il a été lancé récemment. Le comité stratégique se

réunit lundi prochain. Il préfigure un pôle de compétitivité dédiée spécifiquement à la qualité de l'air, avec la Région, Paris, la MGP, l'État, les entreprises et les start-up.

**M. le Président**

Et pour un montant de ?

**M. GUIRAUD (PS-DVG)**

Pour un montant de 150 000 euros.

**M. le Président**

Identique à celui de l'année dernière.

**M. GUIRAUD (PS-DVG)**

Absolument.

**M. le Président**

Voilà. Il ne s'agit que de cela : reconduire la même subvention. Il n'y a pas d'intervention ? Merci. Il n'y a pas d'abstentions ? Il n'y a pas d'avis contraires ? Unanimité. Merci.

*La délibération est acceptée à l'unanimité des suffrages exprimés.*

## 20. Convention d'objectifs et de financement avec BruitParif pour l'année 2018

**M. le Président**

Il nous reste encore quelques délibérations. D'abord, Jacques-Alain BENISTI pour la convention d'objectifs avec BruitParif. Jacques-Alain.

**M. BENISTI (LR-DVD)**

Merci, Monsieur le Président. J'ai compris qu'il fallait que je sois très rapide, donc je vais très rapide. Il n'y a évidemment pas que les pollutions de l'air, il y a aussi les pollutions des nuisances sonores, et celles-ci font évidemment partie des compétences de la Métropole. Il nous faut donc nous doter d'outils performants et surtout d'un appui technique de spécialistes, en moyens humains, en compétences, en stratégie, en diagnostic, en cohérence également territoriale, notamment répertorier sur une carte les points sensibles en matière de nuisances. Nous avons la chance d'avoir une structure qui rassemble toutes ces qualités, BruitParif, pilotée par un des nôtres, Didier GONZALES. Je pense que Didier GONZALES est également un spécialiste en matière des nuisances sonores, particulièrement des nuisances aéroportuaires, et Dieu sait que nous en avons actuellement sur l'ensemble de nos territoires. Comme il est désormais demandé à BruitParif des actions importantes, la délibération consiste à donner une subvention de 100 000 euros à BruitParif pour qu'il élabore tout ce que je viens d'énumérer auparavant.

**M. le Président**

Merci. Y a-t-il, sur ce problème, des interventions ? Oui, je t'en prie.

**M. GONZALES (LR-DVD)**

Merci, Monsieur le Président. J'interviens très vite pour dire que BruitParif va bien sûr collaborer avec enthousiasme. Je vous remercie.

**M. le Président**

Je sais que tu es très concerné, Didier, merci, mais il faut qu'avec le Président BENISTI, vous vous débrouilliez pour conduire des actions très fortes. Nous sommes tout à fait d'accord pour soutenir, et BruitParif est mobilisé pour cela. Parfait. Qui s'abstient sur cette délibération ? Personne. Qui est contre ? Unanimité. Je vous en remercie.

*La délibération est acceptée à l'unanimité des suffrages exprimés.*

21. Convention d'objectifs et de financement avec l'association GUAPO

**M. le Président**

Délibération concernant une convention de financement avec l'association GUAPO. Olé ! C'est Daniel GUIRAUD.

**M. GUIRAUD (PS-DVG)**

Chacun se souvient que, il y a un peu moins de deux ans, nous avons organisé, avec l'OMS et la ville de Paris, une conférence internationale « Cities for Air », et qu'à la suite de cette conférence, il avait été décidé par les participants de créer un Observatoire mondial des villes pour la qualité de l'air. Les initiales GUAPO correspondent aux mêmes objets, mais en anglais et non en espagnol.

Nous avons donc adopté les statuts. L'AG constitutive a eu lieu en novembre dernier. Nous avons désigné la Maire de La Haye, Pauline KRIKKE, et la Présidente du réseau français Villes-santé de l'OMS, Charlotte MARCHANDISE, co-Présidentes de l'association. Le président de la MGP et la Maire de Paris sont co-Présidents d'honneur.

GUAPO, c'est New York, Abidjan, La Haye, Madrid, Tokyo et le réseau français des Villes-santé, et, depuis lors, Londres, Sophia, Séoul, Oulan-Bator, Singapour ont souhaité adhérer.

Il s'agit de voter 140 000 euros de subventions, dont 50 000 euros pour l'exercice 2017, qui n'a pas été versé et qui ira en investissement pour développer une plate-forme en ligne de données, et 90 000 euros de subventions de fonctionnement. J'ajoute qu'Elsa MARTAYAN, qui était la responsable de la Ville de Paris au secteur international et qui est désormais directrice générale de GUAPO, a suivi nos travaux jusqu'à il y a cinq minutes dans le public.

**M. le Président**

Merci, Daniel. Est-ce qu'il y a des sujets sur cette convention ? Il n'y en a pas. Je fais voter. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Unanimité. Merci.

*La délibération est acceptée à l'unanimité des suffrages exprimés.*

## 22. Protocole stratégique de planification et de coopération entre la Métropole et les responsables des services publics urbains

### **M. le Président**

Avant d'arriver au vœu, nous arrivons à la délibération que je demande qu'on me donne, parce qu'il y a un petit problème de communication, que nous avons rajouté au début de la séance, à la suite des discussions que nous avons eues entre les groupes, et après accord des différents groupes, sur le problème du protocole stratégique de planification et de coopération entre la Métropole et les responsables des services publics urbains. Je vais passer la parole à Patrice CALMÉJANE, qui est le rapporteur. Je vois que M. PENINOU devait intervenir dans une question qui ne se pose plus, puisque vous avez tous accepté que cette délibération, après les modifications que nous avons introduites et que CALMÉJANE va expliquer, puisse être soumise au vote. Bien sûr, M. PENINOU sera légitime pour s'expliquer à ce moment-là. Alors, Patrice, tu nous résumes l'affaire et tu nous expliques le but.

### **M. CALMÉJANE (LR-DVD)**

Oui, Monsieur le Président. Ce protocole stratégique de programmation et de coopération entre la Métropole et les services publics urbains du Grand Paris, qui regroupe le Syndicat interdépartemental de l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP), le Syndicat des eaux d'Île-de-France (SEIF), le Syndicat intercommunal du gaz et de l'électricité d'Île-de-France (SIGEIF), le Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication (SIPPEREC), le Syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne (SIFUREP), le Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères (SICTOM), l'établissement public territorial des bassins EPTB Seine Grands Lacs et notre Métropole, vise à coordonner les actions de ces différents syndicats. Le premier protocole qui avait été mis en place ne comprenait pas nos collègues de la Ville de Paris. Il est proposé, dans la délibération et ses annexes, à l'article 4.1, d'instituer une conférence des Présidents : « une conférence des Présidents est instaurée. Un représentant de la Ville de Paris y sera associé en tant qu'autorité organisatrice pour la production et la distribution d'eau potable, la distribution d'électricité et de gaz, ainsi que les affaires funéraires ». Voilà le complément qui est demandé pour permettre à nos collègues de Paris de venir à l'intérieur et de travailler pour ce protocole stratégique, qui est bien nécessaire pour planifier les grands services publics urbains à l'intérieur de notre Métropole. Voilà, Monsieur le Président, ce que je vous demande de faire adopter.

### **M. le Président**

Merci, Patrice. Je vous signale que c'est un protocole que j'ai présenté à l'AMIF, et qui a nécessité quasiment un an de discussions, puisque c'est le congrès d'aujourd'hui qui se termine, pour arriver à trouver cette solution, qui a enfin été approuvée. Est-ce que quelqu'un – Mao PENINOU – souhaite intervenir ? Oui, je t'ai vu. Vas-y.

### **M. PENINOU (PS-DVG)**

Merci, Monsieur le Président. Effectivement, comme vous le dites, au bout d'un an de travail, nous arrivons au bout de ce long chemin et je voulais, à la fois au nom du groupe socialiste mais aussi au nom de la ville de Paris, m'en féliciter, et vous remercier. Cela a été long, mais il me semblait important que, maintenant, cela puisse bien fonctionner. Nous n'allons pas revenir sur le fond, mais c'est vrai que le travail des grands syndicats, des grands services urbains, avec celui de la Métropole, est fondamental, et il est extrêmement important que l'ensemble des autorités organisatrices, donc aussi la Ville de Paris, puissent y être associées. Je vous en remercie, comme l'ensemble des Présidents de ces syndicats.



### **M. le Président**

Bien, merci. Nous aurions pu décrire un peu mieux en français : « la Ville de Paris, en tant qu'autorité organisatrice, sera représentée par... », mais, enfin, ce n'est pas grave. Nous n'allons pas discuter sur la grammaire ni sur la rédaction. En tout cas, merci aux Présidents de l'avoir accepté, puisque le dernier Président du dernier syndicat réticent l'a accepté hier soir. Je ne veux pas reprendre mes fonctions de parlementaire et je me garderai bien de modifier l'amendement. Qui est pour ? Levez la main, parce que c'est important. Merci. Baissez la main. Avis contraires ? Formidable : il n'y en a pas. Abstentions ? Non plus. Écoutez, c'est du bon travail. Patrice CALMÉJANE, qui est notre délégué maintenant... Je ne veux pas d'intervenants, excusez-moi.

*Une abstention est signalée hors micro.*

Ah, pardon ! Mais alors pourquoi n'as-tu pas levé la main quand j'ai dit : « Abstentions » ?

*Intervention hors micro.*

Donc une abstention de Stéphanie DAUMIN.

*La délibération est acceptée à l'unanimité des suffrages exprimés, avec une abstention.*

### 5/ VŒU CONCERNANT L'AÉROPORT D'ORLY

#### **M. le Président**

Maintenant, nous en arrivons au vœu. Tout à l'heure, nous avons eu le vœu, qui a été déjà voté pour l'Exécutif. Maintenant, nous arrivons au vœu présenté justement par Stéphanie DAUMIN, qui concerne l'aéroport d'Orly. Tu as la parole, Stéphanie.

#### **Mme DAUMIN (FG)**

Merci. Très rapidement, parce que je ne voudrais surtout pas prendre le risque que l'assemblée soit trop vide pour pouvoir voter le vœu. Il s'agit effectivement, dans la perspective d'un travail gouvernemental dans le cadre de son vaste programme de cession de ses participations dans de grandes entreprises, de considérer de manière un petit peu particulière le groupe Aéroports de Paris, qui fait l'objet d'un projet de privatisation. C'est en tout cas très clairement envisagé : Bruno LEMAIRE a reçu un groupe d'élus des territoires aéroportuaires lundi dernier et nous a confirmé son intention d'aller dans cette direction.

C'est donc pour affirmer ensemble le caractère stratégique des aéroports, et en particulier celui d'Orly, sur le plan notamment de la nécessité absolue de préserver les conditions de protection des riverains en matière de nuisances sonores, donc notamment de consolider les 250 000 créneaux dans la loi, ainsi que le couvre-feu, et puis de réaffirmer notre opposition à ce projet de privatisation, en ce que le secteur aérien doit continuer de faire l'objet d'une régulation forte de l'État et ne doit pas être considéré comme un actif comme un autre à privatiser.

**M. le Président**

Merci, Stéphanie. Je pense qu'il y a des intervenants à la suite de ce vœu. J'ai vu ton nom, Ivan. Il y a aussi Didier GONZALES qui s'est inscrit. Ivan ITZKOVITCH.

**M. ITZKOVITCH (UDI-UC)**

Monsieur le Président, pour le groupe UDI, si, sur le principe, ce vœu ne nous pose pas de difficulté, en revanche, sur la façon dont il est présenté, dont il est rédigé et dont il mélange, à notre sens, deux sujets, qui sont celui des mouvements et du couvre-feu et celui de la privatisation, qui est d'ailleurs, à ce stade, non pas une privatisation mais une sortie progressive de l'État du capital d'ADP. Ce n'est pas une privatisation, puisque le gouvernement n'a toujours pas pris de position claire. Nous avons la chance d'avoir dans notre groupe des parlementaires bien aguerris sur ces questions, et notamment le sénateur CAPO-CANELLAS, qui connaît par cœur ces sujets. Pour le moment, les informations que nous avons nous laissent dire que, premièrement, cela ne concerne pas que l'aéroport d'Orly, puisque c'est tous aéroports de Paris. À ce titre, l'intitulé du vœu et son contenu ne sont ni exacts ni précis. Ensuite, il mélange un certain nombre de sujets qui font que, pour le moment et en l'état de ce débat – même si, je le répète, sur le principe, nous ne sommes pas contre, éventuellement, de retravailler un vœu et de représenter un vœu à un autre conseil pour qu'il fasse consensus –, notre groupe s'abstiendra sur ce vœu.

**M. le Président**

À l'évidence, il existe un pollen de rédaction. Qui peut le plus peut le moins, et c'est effectivement tous les aéroports qui sont concernés. Bien. Qui souhaite intervenir encore ? Régis CHARBONNIER, et ensuite Stéphanie DAUMIN.

**M. CHARBONNIER (PS-DVG)**

Nous sommes, pour ce qui nous concerne, complètement d'accord sur le fond de ce vœu. Nous entendons l'expression des membres de l'UDI. C'est vrai qu'il peut apparaître souhaitable d'améliorer la rédaction du texte et d'intégrer l'ensemble des aéroports franciliens pour trouver un consensus le plus large possible sur le vœu. Nous sommes cependant par principe complètement sur cette position, et d'accord sur le fond du vœu.

**M. le Président**

Oui, mais j'ai l'impression que beaucoup de personnes sont d'accord sur le fond mais pas sur la rédaction. C'est le problème. J'ai Éric CESARI, Didier GONZALES et Stéphanie DAUMIN.

**M. CESARI (LR-DVD)**

Puisque les Présidents de groupe se sont exprimés, ou que les groupes se sont exprimés, en l'occurrence, puisque le PS a délégué, je vais demander à Didier GONZALES de s'exprimer également, puisqu'il est très au fait de ces affaires et il souhaitait s'exprimer sur le sujet. Il le fera donc dans quelques instants. Néanmoins, compte tenu de ce que j'ai entendu, je ne peux que, moi aussi, au nom du groupe, m'associer à une démarche qui consiste éventuellement à réécrire. Si tout le monde et sur la réécriture, je crois qu'il serait plus sage que nous nous entendions pour faire évoluer le texte. Il n'y a pas une urgence immédiate, mais, en tout cas, nous pouvons le faire assez facilement, puisque nous sommes, semble-t-il, tous d'accord sur le fond. Si nous restons sur une question de forme, je suggère que nous essayons d'évoluer sur cette question de forme pour être tous en capacité de l'adopter. Ce serait dommage qu'il ne soit voté que par une partie de l'assemblée.

**M. le Président**

Oui, c'est vrai. Didier GONZALES.

**M. GONZALES (LR-DVD)**

Monsieur le Président, merci beaucoup. Juste un mot pour dire que, sur le fond, bien sûr, nous sommes tous d'accord. Cela pose en fait en réalité la problématique de l'absence de stratégie de l'État vis-à-vis de l'augmentation du trafic aérien que nous subissons. À raison de 5 % d'augmentation du trafic aérien – et il faut sans doute s'en réjouir –, il faut trouver des solutions pour pouvoir absorber ce supplément sur la région parisienne, mais aussi parce que c'est un point d'actualité, l'abandon du projet Notre-Dame-des-Landes et le fait que, par TGV, on puisse nous rapatrier du trafic, comme il a été évoqué par le Premier Ministre.

Donc, sur le fond, bien sûr, nous sommes complètement d'accord. Pourquoi Stéphanie DAUMIN a-t-elle abordé la problématique d'Orly ? C'est parce qu'Orly bénéficie d'un statut de couvre-feu et de limitation en mouvements. C'est la raison pour laquelle la problématique de la gestion dans l'avenir du trafic aérien se pose en ces termes et que nous pouvons imaginer que le fait que l'État se désengage pose un problème majeur quant à la visibilité de l'avenir et les protections des populations.

Sur la forme, cette fois-ci, et je le dis très amicalement à Stéphanie, il existe de toute manière un problème, puisque, dans le corps du texte, sur l'un des considérants, il est fait référence à une limitation des mouvements de vol à 250 000, mais c'est bien sûr 200 000. 250 000, c'est pour les créneaux. Là, il s'agit de 200 000 mouvements, comme le dit le texte. Rien que sur cet élément-là, je pense qu'Éric CESARI a raison de demander une réécriture, de façon à ce que nous puissions tous nous entendre sur ce document. Merci beaucoup.

**M. le Président**

Merci. Yves CONTASSOT.

**M. CONTASSOT (EC)**

J'entends des choses sur le fait de se féliciter de l'accroissement du transport aérien. Il me semblait que nous avions voté, il n'y a pas longtemps, un plan climat. Il y a là comme une petite contradiction. L'accroissement du transport aérien, avec les perspectives, est absolument incompatible avec le respect des accords de Paris. C'est tout bête, mais c'est ainsi. Il va falloir trouver des solutions alternatives pour éviter des déplacements aériens inutiles et gérer bien mieux, y compris d'ailleurs en réintégrant dans le transport aérien les questions de taxe carbone, dont, assez paradoxalement, le transport aérien est exclu. C'est le premier.

Deuxième point : la Maire d'Orly ne peut pas être là ce matin, mais elle nous a donné, évidemment, son plein accord pour que nous soutenions ce vœu, car il y a des risques majeurs, effectivement, de dérégulation à Orly, et ce n'est pas acceptable. Alors, peut-être y a-t-il des problèmes de forme, mais il existe la possibilité d'amender. Je regrette que personne ne l'ait fait avant, parce que cela nous aurait permis de nous mettre d'accord, comme sur le vœu de l'Exécutif, sur un vœu immédiatement votable.

**M. le Président**

Merci. Je veux bien être responsable de tout, mais je ne peux pas l'être malgré toute ma bonne volonté. Ce vœu, je ne l'avais pas lu dans les détails. Ce matin, un de mon groupe, nous avons dit que nous étions

favorables au principe d'être contre la privatisation. Or, quand nous lisons le vœu, effectivement, la rédaction crée des problèmes sur lesquels nous devons discuter. Pardon. C'est donc un problème de rédaction. Je pense que la sagesse serait, parce que cela ne va pas se faire dans les 15 jours qui viennent, que Stéphanie, comprenant qu'il existe des problèmes de rédaction... Parce que là, s'il y a un vote, je ne suis pas sûr qu'il soit adopté tel quel, en tout cas. En l'état, moi, je ne peux pas voter pour, c'est sûr, pour des raisons techniques de rédaction. Si Stéphanie est d'accord pour le retirer, sous l'autorité de coordination de CESARI, avec CONTASSOT, Catherine BARATTI-ELBAZ et ITZKOVITCH, maintenant le nouveau Président, afin qu'il puisse être trouvée une nouvelle rédaction et qu'il soit voté au prochain conseil métropolitain. Il vaut mieux un vote unanime pour faire fort au gouvernement, qu'un vote qui va être fractionné là-dessus parce que des points ne vont pas, ne serait-ce que le fait qu'il n'y ait qu'Orly. Parce que le principe du gouvernement, c'est comme l'histoire des autoroutes, c'est tout le monde personne.

Stéphanie, je t'interroge.

### **Mme DAUMIN (FG)**

Et je t'en remercie. Je regrette un petit peu que ce débat survienne en séance alors que j'ai veillé justement à adresser le vœu dans les délais imposés par notre règlement intérieur, qu'il a donc, normalement, été communiqué à tout le monde dans ces délais-là et que, si le regard de chacun est focalisé sur le vœu concernant la Métropole déposée par l'Exécutif, c'est un peu dommage que cela n'est pas été le cas sur celui-là, de manière à être en situation de voter quelque chose unanimement aujourd'hui.

Toutefois, je me réjouis vraiment, effectivement, que, sur le fond, nous ayons la possibilité d'aller vers un vote à l'unanimité sur un sujet comme celui-là. Considérant qu'il n'y a pas d'urgence – puisque Bruno LEMAIRE, qui nous a reçu lundi, nous a expliqué qu'il entretenait un dialogue dans toute l'année 2018 pour ensuite s'acheminer vers une décision début 2019 –, il me semble qu'effectivement, voter un vœu en juin 2018 peut être pertinent. Toutefois, je ne voudrais pas que nous nous retrouvions dans une situation où, en fouillant un peu trop une rédaction qui aiguiserait des différences ou des divergences, nous ne pourrions plus voter un vœu là où, aujourd'hui, nous aurions pu être en bonne situation de le faire.

Le fait de focaliser déjà ce vœu a été adopté tel quel, à l'unanimité, par le T12, cher Didier. Il s'agit bien de 250 000 créneaux mentionnés dans le vœu, je ne vois pas pourquoi tu parles des mouvements puisque...

*Intervention hors micro de M. GONZALES faisant référence à la mention dans les considérants.*

### **M. le Président**

Il y a marqué mouvements, il n'y a pas marqué créneaux. Évitez de vous interpellier entre conseillers, s'il vous plaît.

### **Mme DAUMIN (FG)**

Effectivement, c'est vrai. Je n'avais pas vu. Je n'avais regardé que le texte la délibération elle-même. Au temps pour moi. Du coup, cela m'a déstabilisée.

En gros : OK pour le réécrire, mais attention à ne pas perdre ce qui fait sa substantifique moelle, parce qu'aujourd'hui, personne n'a réellement explicitement expliqué ce qui lui posait problème dans la formulation. Tout le monde dit être d'accord sur le fond, mais, finalement – ce n'est pas ici que nous allons le

faire –, je voudrais être certaine qu’effectivement, nous voterons un vœu qui aura un sens au mois de juin prochain.

**M. le Président**

Merci, Stéphanie. Cela aurait été rédigé en trois lignes contre le principe de privatisation des aéroports, cela aurait suffi. Nous le remettons donc au travail. Éric CESARI coordonnera les Présidents de groupe, et quand vous vous serez mis d’accord, pour le prochain conseil, vous nous le soumettez.

*L’examen du vœu est reporté.*

Bien. Écoutez, nous avançons dans le consensus, et c’est très positif, tout cela. Merci à chacune et chacun d’entre vous, merci d’avoir supporté et la présidence et le nombre de délibérations. Nous avons fait du bon travail. Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne journée, et merci aux parlementaires de se mettre à la rédaction des amendements qui vont sauver la Métropole au point de vue budgétaire. Au revoir et bonne journée à tous.

*Le Président lève la séance à 12 heures 04.*